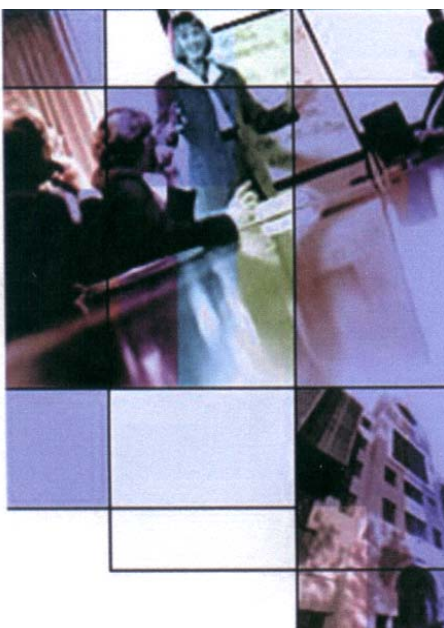




L'EXPÉRIENCE DE LA BANCA ETICA : EXEMPLE D'UNE APPROCHE ALTERNATIVE POUR LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

PAR

Mauro-F. Malservisi
Isabel Faubert-Mailloux

No 008-109

La Chaire de coopération Guy-Bernier de l'Université du Québec à Montréal a été fondée en 1987 grâce à une contribution financière de la Fédération des caisses populaires Desjardins de Montréal et de l'Ouest-du-Québec, contribution qui a été renouvelée en 1992 et 1995 et de la Fondation UQAM.

La mission de la Chaire consiste à susciter et à promouvoir la réflexion et l'échange sur la problématique coopérative dans une société soumise à des modifications diverses et parfois profondes de l'environnement économique, social et démographique. La réflexion porte autant sur les valeurs, les principes, le discours que sur les pratiques coopératives. Les véhicules utilisés par la Chaire de coopération Guy-Bernier pour s'acquitter de sa mission, sont: la recherche, la formation, la diffusion et l'intervention conseil auprès des coopérateurs et coopératrices des divers secteurs.

Au plan de la recherche, les thèmes généraux, jusqu'à présent privilégiés, portent sur -les valeurs coopératives, et le changement social -les rapports organisationnels et la coopération -les aspects particuliers de la croissance des caisses populaires -les coopératives dans les pays en voie de développement. Une attention particulière est portée depuis quelques années au secteur du travail, à celui des services sociosanitaires ainsi qu'au micro-crédit et tout récemment au commerce équitable et à l'évaluation des entreprises n'ayant pas le profit comme objectif.

Au plan de la formation, l'action s'effectue dans deux directions : - au niveau universitaire, par l'élaboration de cours spécifiques sur la coopération et par l'attribution de bourses pour la rédaction de mémoires et de thèses ayant un thème coopératif; tout récemment, la Chaire a formé un partenariat avec la Chaire Seagram sur les organismes à but non lucratif et le département d'organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM pour démarrer, en septembre 2000, un programme de MBA pour cadres spécialisé en entreprises collectives - au niveau du terrain, en répondant à des demandes du milieu pour l'élaboration de matériel didactique et de programmes de formation spécifique.

Les résultats des travaux de recherche sont diffusés dans des cahiers de recherche qui parfois, sont des publications conjointes avec des partenaires. La Chaire organise aussi des colloques, séminaires et conférences.

L'activité d'intervention-conseil prend des formes variées : conférences, session d'information, démarche d'accompagnement en diagnostic organisationnel, en planification stratégique.

La Chaire entretient des activités au plan international en offrant des services de formation, d'organisation et de supervision de stages, de développement et d'évaluation de projet sur une base ponctuelle et institutionnelle, notamment auprès des pays de l'Afrique francophone. La Chaire a ainsi développé une collaboration privilégiée avec l'Université internationale de langue française au service du développement africain, l'Université Senghor. Des missions d'études et d'échanges sont aussi menées régulièrement dans d'autres pays : en Guinée, au Brésil, au Viêt-Nam, en Haïti et dans divers pays d'Europe surtout en France, Italie, Espagne et Belgique.

Chaire de coopération Guy-Bernier Mauro-F. Malservisi, titulaire Université du Québec à Montréal C. P. 8888, succ. « Centre-Ville » Montréal, Québec, H3C 3P8	Téléphone : 514-987-8566 Télécopieur : 514-987-8564 Adresse électronique : chaire.coop@uqam.ca Site : http://www.chaire-ccgb.uqam.ca/
---	---

L'expérience de la Banca Etica : exemple d'une approche alternative pour le financement de l'économie sociale

Mauro-F. Malservisi
Isabel Faubert Mailloux

"Ethical investment represents a third way; a means to integrate the seemingly contradictory worlds of capitalism and altruism, of profit and charity. By providing the tools to put money at the service of local communities, disadvantaged people and the environment, ethical investment can help to build a new economy based on human needs without rejecting investors' personal goals of security and happiness."

Eugene Ellmen, The 1998 Canadian Ethical Money Guide, cité dans The Canadian Ethical Investment Web Site, <http://www.web.net/~ellmen/>

Des remerciements sont adressés à M. Francesco Luppò de CODECI corporation de développement économique et coopération internationale du Québec pour avoir sensibilisé les auteurs au projet de la Banca Etica et leur avoir facilité l'accès à la documentation appropriée.

Nous tenons aussi à remercier notre collègue, Georges Laferrière, qui a traduit les passages pertinents de certains documents en langue espagnole.

Table des matières

Résumé.....	i
1. Situation au Québec : des besoins financiers insatisfaits	1
1.1 L'investissement dans la communauté	2
1.2 Le Community Reinvestment Act.....	4
1.3 L'économie sociale : un secteur névralgique.....	6
1.4 Les instruments financiers de l'économie sociale.....	9
2. Le cas italien de la Banca Etica	17
2.1 Banca Etica la genèse : de l'idée au projet	18
2.2 Le projet Banca Etica.....	22
3. En conclusion.....	28
4. Autres expériences bancaires à préoccupations éthiques	31
5. L'avenir des banques éthiques.....	36
Bibliographie	39
Annexes	42

Résumé

L'insatisfaction de nombreux citoyens à l'égard des services bancaires et de l'attitude des banques en général s'est clairement exprimée dans le rapport McKay sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens paru en septembre 1998. Il mettait notamment à jour l'incapacité pour les petites et micro entreprises d'avoir un accès adéquat au crédit. Le phénomène de mondialisation, amenant avec lui fusions et sur-spécialisation des activités bancaires en vue d'une plus grande rentabilité économique, n'entraînera certainement pas de lui-même une meilleure répartition des crédits au sein de la communauté.

Devant un tel constat, des initiatives de financement alternatif ont vu le jour notamment dans plusieurs pays d'Europe. Ce mouvement visant à financer le secteur de l'économie sociale revêt actuellement une ampleur indéniable malgré l'émergence relativement récente de ces instruments financiers dont la plupart ont une dizaine d'années d'existence seulement.

Mise sur pied il y a quelques mois à peine en Italie, la Banca Etica amène avec elle une nouvelle manière de concevoir tant l'épargne que le crédit. En n'investissant que dans des projets à caractère éthique et à forte retombée sociale, la Banca Etica permet aux épargnants de faire un geste socialement responsable et surtout, assure un accès au crédit aux entreprises relevant de l'économie sociale grâce à des critères de prêts assouplis et adaptés à cette clientèle. Le choix d'une structure coopérative à sociétariat mixte témoigne de cette orientation éthique et démocratique.

Faisant écho au rapport McKay et aux recommandations du Chantier sur l'économie sociale, l'expérience de la Banca Etica pourrait peut-être constituer un modèle intéressant dont pourrait se doter le secteur de l'économie sociale au Québec.

1. Situation au Québec : des besoins financiers insatisfaits

Les institutions financières, de par l'importance de leurs activités économiques et des profits enregistrés, jouent un rôle prépondérant dans nos économies. Ces entreprises ont en effet une influence considérable sur le développement économique d'un État ou d'une communauté. En autorisant certains prêts, elles ont un impact direct sur le type même de développement. Il est d'ailleurs intéressant de voir quels sont les secteurs d'intervention privilégiés par les institutions financières.

Il n'est pas surprenant d'apprendre que les banques investissent dans les secteurs à fort potentiel de rentabilité économique. Elles doivent en effet assurer à leurs actionnaires un important retour sur l'investissement. La capacité de remboursement et de réinjection de capital et les garanties offertes sont également des critères déterminants pour l'obtention d'un prêt. Dans ce contexte, les institutions financières hésitent à prêter à des entreprises à faible rentabilité économique. Les petits projets, nécessitant un modeste apport en capitaux, ne rapportent à la banque prêteuse qu'un faible revenu. Non seulement sont-ils peu payants pour une banque mais ils entraînent des coûts relativement élevés pour l'étude des dossiers. À tout cela s'ajoute un risque de perte sur le capital se situant autour de 5 à 10 %¹. Les entreprises des secteurs communautaire, social et culturel, dû à leur faible degré de capitalisation et le peu de garanties offertes, sont par conséquent souvent boudées par les institutions financières.

Si l'on en croit les enquêtes menées par l'Association des banquiers canadiens et par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, les petites entreprises seraient dans l'ensemble insatisfaites des services fournis par les banques. L'accès au crédit figure au nombre des principales préoccupations². Les statistiques présentées par la Coalition canadienne pour le réinvestissement communautaire³ sont éloquentes à cet effet. Selon les chiffres de 1997, les clients ayant obtenu un prêt inférieur à 250 000 \$, bien que constituant 85,4 % du nombre total de clients bancaires, n'ont reçu que 6,5 % du montant total des crédits accordés par les institutions financières. « Ceci signifie que le secteur de la petite

¹ Lebossé, Joël, *Micro-finance et développement local*, OCDE et IFDEC, 1997, p. 19.

² Rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, *Changement, défis et possibilités*, septembre 1998, p. 67.

³ La Coalition canadienne pour le réinvestissement communautaire est une coalition de plus de 100 organismes - syndiqués, organismes de développement économique communautaire, groupes anti-pauvreté, de petites entreprises et de protection du consommateur - représentant plus de trois millions de personnes dans les dix provinces et les Territoires du Nord-Ouest et qui milite en faveur de la responsabilisation des banques au Canada.

entreprise, pourtant à l'origine de 35 % du produit intérieur brut canadien, ne reçoit tout au plus que 6,5 % du volume des prêts commerciaux accordés par les banques⁴ ». D'autre part, les grandes entreprises reçoivent une part toujours plus grande du financement. Entre 1995 et 1997, les prêts de plus de 5 millions de dollars ont connu une augmentation de 16,74 %. Au total, les banques ont versé à ces grandes entreprises (représentant 1,29 % du total des clients) 86 % des crédits⁵

Dans un contexte de mondialisation, il est à prévoir que cette tendance ira en s'accroissant. Pour se positionner sur le marché mondial, les banques chercheront à rentabiliser chacune de leurs activités afin de maximiser les profits. Le phénomène de fusion des banques, irréversible selon certains analystes⁶, s'inscrit dans cette optique de sur-spécialisation. Confrontées à un nombre réduit d'acteurs, les institutions financières se doivent de définir une stratégie particulière afin de survivre et d'accroître leur valeur. On peut ainsi s'attendre à ce que les institutions financières choisissent d'investir dans des projets à forte incidence économique. « [...] plus les banques font leurs profits sur les marchés, dans des activités spéculatives, moins elles prêtent à leurs clients, car c'est plus difficile et moins rentable! (la seule exception étant les prêts à la consommation)⁷ ». Les secteurs les moins rentables de l'économie réelle (c'est-à-dire le secteur communautaire et social) risquent d'être ainsi délaissés.

1.1 L'investissement dans la communauté

Avec des profits de 7,5 milliards de dollars⁸, les banques s'inscrivent parmi les sociétés les plus généreuses au Canada. Les banques auraient fait don cette année pour l'ensemble du Canada de 71 millions de dollars à des causes sociales et communautaires⁹. En reportant ce chiffre en pourcentage, on s'aperçoit toutefois que les banques ne consacrent chaque année à des œuvres de développement social et caritatif qu'environ 1 % du total des bénéfices nets. Cette contribution apparaît en effet bien faible lorsqu'on la compare aux 20 millions

⁴ Coalition canadienne pour le réinvestissement communautaire, Analyse des rapports et des études statistiques commandés par l'Association des banquiers canadiens sur les prêts accordés aux entreprises, mai 1998, <http://www.cancrc.org/>, consulté le 12 mai 1999.

⁵ Idem.

⁶ Rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, *Changement, défis et possibilités*, septembre 1998, p. 38 et McKinsay, *L'évolution du secteur des services financiers au Canada*.

⁷ INAISE, Banquiers du futur : Les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe, Eds. Charles Léopold Mayer, 1998, pp. 11-12.

⁸ Ibid. *Changement, défis et possibilités*, p. 47 (Chiffres pour l'année 1997).

⁹ Courville, Léon, « Les Canadiens, les services financiers et la réforme réglementaire », Discours du 11/02/99, <http://www.cba.ca/>, consulté le 12 mai 1999.

de dollars investis par le Mouvement Desjardins à lui seul¹⁰. En France par exemple, les Caisses d'épargne sans but lucratif consacrent 10 % de leurs revenus à des projets visant la communauté¹¹. Dans la mesure où l'activité des banques a une incidence directe sur l'économie¹², on peut se demander si le secteur financier ne devrait pas investir davantage dans des projets d'ordre sociocommunautaire.

Selon un sondage d'opinion mené par le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, 58 % des Canadiens sont d'avis que les banques ont plus de responsabilités envers le public que les autres entreprises. Plus encore, les Canadiens s'attendent à ce que les banques « jouent un rôle de chef de file dans la collectivité¹³ ». Les institutions financières détiennent des capitaux prêts à être investis dans des projets de développement. Pourtant, le secteur financier n'a pas été enclin jusqu'à présent à consacrer une part importante de ses fonds à des petits projets à fortes retombées sociales mais peu rentables économiquement. Toutefois, certaines banques semblent désormais plus sensibles à cet aspect. Pressions des actionnaires, mécontentement général au sein de la population, soucis d'améliorer leur image corporative et peut-être aussi un réel engagement des dirigeants envers le développement de la collectivité sont autant de raisons qui conduisent aujourd'hui les banques à étudier les moyens à mettre en place pour faciliter l'accès au crédit des populations à faible revenu.

Malgré une réticence des institutions financières à investir dans le développement local et régional, certains Fonds d'investissement se spécialisent dans ce domaine d'intervention (Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ), FondAction (CSN), SOLIDE, SADC, RISQ, etc.,). Là encore cependant, les fonds réservés aux petits projets sont limités. Selon le profil établi par Benoît Lévesque et al., les secteurs manufacturier et primaire seraient ceux recevant la plus grande part de financement (soit respectivement 53,6 % et 51,2 %). Selon cette même étude, le secteur communautaire ne recevrait que 1,9 % du financement¹⁴. Malgré une volonté d'investir dans le développement local et régional, on constate une

¹⁰ Rapport annuel 1999 de la Confédération des caisses populaires Desjardins.

¹¹ INAISE, *Banquiers du futur : Les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe*, Eds. Charles Léopold Mayer, 1998, p. 82.

¹² Dans l'éventualité d'une fusion des 6 grandes banques à charte, le Conseil national du bien-être social prévoit une perte de 65 000 emplois, soit 29 % de l'emploi total dans ce secteur. Voir *Les services bancaires et les pauvres : Parler, ça ne coûte pas cher*, Rapport du Conseil national du bien-être social, été 1998, 69 pages.

¹³ Rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, *Changement, défis et possibilités*, septembre 1998, p. 168.

¹⁴ Lévesque, Benoît, Margie Mendell et Solange Van Kemenade, *Profil socio-économique des Fonds de développement local et régional au Québec*, BFDR(Q), mai 1997, p. 27.

hésitation à financer des projets appartenant à un autre type d'économie, une économie alliant à la fois retombées sociales et redistribution collective et logique de marché.

Ces Fonds de développement fonctionnent, dans bien des cas, selon une logique de stricte rentabilité économique. Eugene Ellmen écrivait à propos des SOLIDES, « although SOLIDES have a mandate to invest as little as 5 000 \$ in any individual firm, they tend to think like venture capitalists. As a result, they tend to avoid the lower-growth micro-entreprise sector in favor of manufacturing firm¹⁵ ». Les Fonds, il ne faut pas l'oublier, ont une responsabilité envers l'épargnant, celle de protéger voir même de faire fructifier l'argent investi, surtout lorsqu'il s'agit de fonds de retraite. Malgré une propension à financer des projets de développement des collectivités, les Fonds doivent orienter leurs choix en fonction de la stricte rentabilité économique. En fait, malgré l'existence de quelque 213 fonds de développement économique local au Québec, aucun ne s'adresse véritablement au secteur sociocommunautaire¹⁶.

1.2 Le Community Reinvestment Act

Il n'existe au Canada aucune loi incitant les banques à investir de façon significative dans le secteur communautaire. De plus, aucune mesure légale n'oblige les banques et autres institutions financières à divulguer des données concernant le nombre de demandes de prêts reçues, approuvées et rejetées ainsi qu'à présenter des statistiques complètes sur la nature du projet, le sexe du demandeur, son statut social, etc. Pourtant, depuis 1977, les États-Unis se sont dotés d'une telle loi pour réglementer le secteur bancaire. Il s'agit du « *Community Reinvestment Act* ». Cette loi fédérale exige une transparence totale des institutions financières au niveau de leurs activités de prêts, d'investissement et de service. La loi a expressément été mise sur pied pour assurer à toutes les populations un meilleur accès aux services bancaires et aux crédits. Le *Community Reinvestment Act* confirme le rôle social des banques envers leur communauté. Tous les deux ans, les organismes de réglementation évaluent et cotent la performance des institutions financières selon une série de critères : octroi de prêts, investissements et services fournis aux clients, prêts hypothécaires, prêts à la petite entreprise, prêts agricoles, prêts à la consommation, prêts consentis pour l'aménagement de la communauté, etc. Cette évaluation est prise très au sérieux par les

¹⁵ The Canadian Community Investment Web Site, <http://www.web.net/~invest/papers/micro.html>, Consulté le 22 mai 1999, *Community-Supported Financing of Small Business and Micro-entreprise*, A research report for Industry Canada by Eugene Ellmen, Ellmen/Shaw Public Affairs (June 1998).

¹⁶ Lévesque et al. cité dans Bélanger, Jean-Pierre et Gilles Desrosiers, « La consolidation et le développement des organismes communautaires : un élément de solution à la pauvreté », *Service social*, 44, no 3, 1995, p. 151.

autorités. Une mauvaise cotation peut en effet aller jusqu'à compromettre un projet de fusion entre deux banques.

Depuis la mise sur pied du *Community Reinvestment Act*, des centaines d'accords entre les banques et les communautés locales ont été entérinés. On évalue à 435 milliards de dollars l'investissement des banques dans les communautés locales aux États-Unis. « Les banques américaines ont constaté que lorsqu'elles sont pressées de s'intéresser aux investissements dans les collectivités qu'elles desservent [en vertu de la Loi sur le réinvestissement communautaire], elles découvrent des occasions d'investissement qu'elles auraient autrement négligées... Et, dans bien des cas, ces occasions d'investissement au niveau local se sont révélées très rentables¹⁷ ».

La Coalition canadienne pour le réinvestissement communautaire (CCRC) a demandé au Gouvernement fédéral de mettre en place des mesures législatives afin de s'assurer que toutes les entreprises soient bien servies. Selon la CCRC, une législation canadienne en faveur d'un réinvestissement communautaire pourrait signifier une augmentation de quelques milliards de dollars des crédits réservés aux petites entreprises et, incidemment, la création de milliers d'emplois¹⁸. Les directeurs de la Banque Royale, de la Banque de Montréal, de la CIBC et de Toronto-Dominion ont donné leur appui à la mise en place au Canada d'une législation s'apparentant à la Loi américaine sur le réinvestissement communautaire.

La Commission européenne à la suite d'une étude menée dans trois pays : l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France et intitulée : « The social responsibility of Credit institutions in Europe » étudie présentement les possibilités d'adapter la législation américaine en Europe. Bien que ce type de législation n'existe pas comme tel en Europe, certaines communautés mettent ces principes en application.

1.3 L'économie sociale : un secteur névralgique

Il existe au Québec comme d'ailleurs dans la plupart des pays industrialisés un secteur entier de l'économie n'appartenant ni au public (ses sources de financement sont souvent non gouvernementales), ni au domaine privé (en ce sens qu'il ne relève pas complètement des lois du marché) qui tend à prendre de plus en plus d'importance. Ce tiers secteur est

¹⁷ Le sénateur Michael Kirby, président du Comité sénatorial sur les banques et le commerce, cité dans le *Globe and Mail*, vendredi 19 juin 1998, p. B1.

¹⁸ Conacher, Duff and Murray MacAdam, « Community Reinvestment : a citizen campaign takes on the Banks », *Briarpatch*, vol. 27(6), juillet/août 1998, p. 10.

celui de l'« économie sociale ». Ce terme générique un peu flou, puisque se définissant principalement en opposition avec les secteurs traditionnels de l'économie, possède tout de même un certain nombre de caractéristiques qui lui sont propres. Malgré une absence de consensus sur ce terme, la définition qu'en a donnée le Chantier de l'économie sociale lors du Sommet sur l'économie et l'emploi peut servir de référence, elle a l'avantage d'être englobante et tout de même partagée par un grand nombre de personnes.

L'économie sociale se veut la jonction entre deux mondes. Tout en appartenant à la sphère économique, où il y a production de biens et/ou de services, ce tiers secteur relève également du domaine social. La rentabilité n'est pas ici évaluée uniquement en termes de rendements financiers mais en termes de retombées sociales. « La rentabilité sociale peut être évaluée en fonction de l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, des emplois créés pour des personnes dont bon nombre seraient autrement exclues de l'accès à un emploi, des économies dans l'offre d'un grand nombre de services publics (aide aux personnes, protection de l'environnement, etc.,) ou dans les prestations sociales (assurance-emploi, aide sociale), etc., ¹⁹ ». En somme, ce type d'économie tente de concilier un mode de production reposant sur une économie de marché avec une diminution de la pauvreté. L'économie sociale vise à allier production et redistribution.

Le secteur de l'économie sociale n'est pas qu'une parenthèse dans le développement économique des collectivités. Même s'il tend à être marginalisé par son faible accès au crédit, il est loin d'être marginal. La nouvelle économie sociale qui a émergé dans les années 70 (incluant les groupes communautaires et de développement économique communautaire) regroupe actuellement quelque 5 000 nouvelles organisations et entreprises²⁰. Dans le seul secteur communautaire, l'économie sociale représente plus de 40 000 emplois. Si on inclut les 3 438 coopératives, on compte jusqu'à 106 000 emplois dans ce secteur avec un chiffre d'affaires global s'élevant à 700 millions de dollars²¹. La Commission européenne dans son Livre blanc « Croissance, compétitivité, emploi : les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle » a d'ailleurs reconnu l'importance de ce secteur en émergence :

¹⁹ Chantier de l'économie sociale – Plan de travail, Montréal, 27 mai 1996, p. 3.

²⁰ Lévesque, Benoît, « Pour une économie sociale et solidaire », *Le Soleil*, mercredi, 29 avril 1998, p. B11. Bien qu'il n'existe actuellement aucune liste officielle répertoriant les entreprises de l'économie sociale, le gouvernement du Québec a estimé le nombre d'entreprises de ce secteur à environ 5 000. Bien que provenant de sources officielles, ce chiffre doit cependant être considéré comme une estimation très approximative. Le ministère du Conseil exécutif prévoit élaborer une liste exhaustive d'ici environ 1 an.

²¹ De Billy, Pierre, « L'économie sociale : Une économie tournée vers la communauté », *Ma Caisse*, vol. 34, no 1, janvier-février 1997, p. 21.

De nombreux besoins restent aujourd'hui encore insatisfaits. Ils correspondent à l'évolution des modes de vie, à la transformation des structures familiales, à l'augmentation de l'activité professionnelle féminine, aux aspirations nouvelles d'une population âgée, voire très âgée. Ils résultent aussi de la nécessité de réparer les dommages causés à l'environnement, de réhabiliter les quartiers urbains les plus défavorisés.

On objectera que, si de tels besoins existent, le marché devrait y pourvoir rapidement. En vérité, le développement de l'offre et de la demande des services qui pourraient y répondre rencontre des obstacles importants :

- du côté de la demande, se pose le problème du prix, déjà évoqué à propos des coûts de travail;
- du côté de l'offre, se manifeste une réticence à s'engager dans des emplois perçus à tort comme dégradants, car souvent synonymes de travaux domestiques et peu qualifiés. Pourtant, ne faut-il pas certaines qualités précieuses pour assumer correctement de tels emplois.

En conséquence, le développement des services correspondant aux nouveaux besoins est souvent laissé soit au marché noir, soit à des financements publics onéreux. Une démarche nouvelle consisterait à stimuler à la fois la demande et l'offre, de manière à constituer un « continuum » de possibilités entre l'offre protégée par des subventions publiques et l'offre concurrentielle. C'est alors qu'une nouvelle « économie sociale » verrait le jour²².

Non seulement la Commission européenne reconnaît-elle l'importance du rôle rempli par les organismes de l'économie sociale dans la création d'emplois mais elle souhaite encourager le développement d'instruments financiers adaptés à ce secteur. La CE n'a pas cependant reçu de mandats clairs des États membres à cet effet. Néanmoins, la position de la CE témoigne d'une certaine volonté politique envers le tiers secteur.

Afin que ce tiers secteur s'impose, il faut cependant que certaines conditions facilitantes soient mises en place. Parmi celles-ci notons la question de l'accès au crédit. Au nombre des conditions de réussite figure également le soutien au démarrage, à la formation et à l'accompagnement. Jusqu'à présent, les institutions financières et l'ensemble des Fonds régionaux et sectoriels de développement économique sont en effet intervenus à ce niveau de manière assez timorée.

Comme nous l'avons souligné, les Fonds d'investissement ont un impact limité sur le développement de l'économie sociale. Cette difficulté à investir dans de petits projets

communautaires provient d'abord de la nécessité de garantir un bon taux de rentabilité aux investisseurs et épargnants. En outre, les activités des Fonds se trouvent souvent limitées par leur mission même quant aux types d'entreprises à financer ou aux montants maximum pouvant être investis dans les projets.

Les Caisses de retraite des travailleurs sont, [elles aussi](#), axées sur le rendement. Selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, [ces Caisses doivent être gérées pour le « bien des membres »](#). Ce qui implique une maximisation de la rentabilité du placement avant tout. Michel Lizée, représentant des employés de la Caisse de retraite des employés de l'Université du Québec (actifs de 1,1 milliards \$ avec 8 000 membres) précisait à cet effet : « Les mises à pied entraînent souvent une hausse du prix des actions cotées à la Bourse. Si nous tenions compte dans nos placements d'un mode de développement social viable à long terme, nous pourrions faire l'objet de poursuites. Nous ne serions pas à gérer pour le bien exclusif de nos membres. »²³ Cependant, comme le suggérait M. Lizée, si la Loi sur les régimes complémentaires de retraite exigeait que les fonds de pension investissent aussi peu que 5% de leurs actifs à des projets de développement économique communautaire ou éthiques, des millions, voire des milliards \$ pourraient être investis dans ce secteur. À elle seule, la Caisse des travailleurs de l'Université du Québec verserait 50 millions !²⁴

Sur l'initiative du Chantier de l'économie sociale, le Gouvernement du Québec, appuyé par quelques grandes corporations, a favorisé la mise sur pied d'un fonds privé²⁵ sans but lucratif entièrement dédié à l'économie sociale. Il s'agit du Réseau d'Investissement social du Québec (RISQ). [Ce Fonds peut investir jusqu'à 50 000 \\$ dans un projet. Bien que le RISQ puisse parfois financer certains projets en totalité, il s'agit davantage d'une source complémentaire de financement. L'idée étant de permettre aux entreprises de l'économie sociale d'avoir accès au marché financier traditionnel. Il est intéressant de noter que le comité de financement chargé de la sélection des projets est constitué à parts égales des souscripteurs et des intervenants du milieu de l'économie sociale. Contrairement aux autres fonds, les souscripteurs ne doivent s'attendre à aucun retour sur l'investissement](#)

²² Cité dans Neamtan, Nancy, *Les enjeux de l'économie sociale : engagements et interventions attendus du Gouvernement*, Montréal, 9 août 1996, p. 6.

²³ André Giroux, « Fonds de pension : Des caisses difficiles à socialiser », *Recto-Verso*, janvier-février 1999, p.30.

²⁴ Idem, p.31.

²⁵ La contribution financière du gouvernement du Québec se limite au volet accompagnement. Le financement des entreprises de l'économie sociale dépend uniquement de sommes provenant du privé.

Le Réseau d'Investissement social du Québec semble pouvoir être en mesure d'apporter une solution intéressante au problème récurrent du manque de financement des entreprises de l'économie sociale. Cependant, il ne peut répondre à lui seul à tous les besoins financiers. Un constat s'impose devant l'ampleur que prend le secteur de l'économie sociale : soit les institutions financières décident d'investir massivement (et de manière durable) dans des petits projets de développement économique, soit l'économie sociale se dote d'un organisme possédant le pouvoir financier nécessaire pour contribuer efficacement au financement des projets ne satisfaisant pas aux critères d'obtention de prêts émis par les banques traditionnelles.

1.4 Les instruments financiers de l'économie sociale

Dans un contexte de mondialisation, il est à prévoir que les institutions financières, contraintes à concentrer leurs activités dans les domaines les plus rentables économiquement, délaissent de plus en plus les petites et micro entreprises. Au Mouvement Desjardins où on est plus soucieux du développement des collectivités locales, le virage stratégique entrepris dernièrement inquiète un certain nombre d'acteurs de l'économie sociale qui craignent de voir leurs besoins de financement plus difficile à combler. Les nombreux petits comptes d'épargnants (Desjardins compte le plus important nombre d'épargnants au Québec) impliquent des frais qui limitent les marges de rentabilité. Pourtant, si l'on se fie aux résultats obtenus par de nombreuses initiatives de financement alternatif en Europe, une politique d'appui aux petits entrepreneurs est très rentable en termes de bénéfices retirés par la collectivité : réduction des dépenses sociales, des allocations de chômage et éventuellement plus d'impôts dans les coffres de l'État mais aussi moins de délinquance et de violence.

Si les institutions traditionnelles ne sont pas en mesure de répondre adéquatement aux besoins des entreprises de l'économie sociale en termes de financement, peut-être que dans la foulée des recommandations du rapport McKay le temps est venu d'envisager au Québec la mise en place d'une Banque alternative dont les activités s'inscriraient dans une logique de redistribution.

Bien qu'encore peu développés au Québec, de nombreux instruments de financement alternatif ont vu le jour dans différents pays. Dès 1976, la Grameen Bank, la « banque du peuple », a été fondée au Bangladesh. Cette banque spécialisée dans le micro-crédit a servi

de modèle dans une soixantaine de pays. Les Cercles d'emprunt développés au Québec se réclament d'ailleurs de cette façon de faire. Le concept développé par la Grameen Bank repose sur l'existence de petits groupes d'emprunteurs coresponsables. Ces groupes sont généralement composés de femmes (elles constituent 94 % des emprunteurs). C'est le groupe qui décide des sommes attribuées. Les prêts ne dépassent pas en général 100 \$. Le groupe doit également décider à qui devra être versé le premier prêt. La banque incite les participants à accorder le prêt au plus pauvre. Ce n'est qu'une fois le premier prêt remboursé que les autres membres peuvent avoir accès à leur propre prêt. Dans ce contexte, on comprend que les membres d'un groupe ont intérêt à ce que chacun assume ses responsabilités de paiement. C'est entre autres grâce à ce principe de cautionnement mutuel que la Grameen Bank affiche un taux de remboursement aussi élevé. (Le taux de remboursement se situe entre 95 à 98 % selon les sources).

La Grameen Bank est solidement implantée au Bangladesh avec plus de 2 millions de membres-emprunteurs²⁶. La banque est présente dans 37 000 des 68 000 villages au Bangladesh. Bien qu'elle n'ait pas joui à ses débuts de la reconnaissance du gouvernement, ce dernier fournit à la Grameen Bank depuis 1983 un peu plus de la moitié de son capital. La banque fonctionne également grâce à l'appui de donateurs étrangers. Sans cet apport, la banque serait contrainte soit de doubler le volume de prêts, soit de doubler le taux d'intérêt (qui atteint déjà les 20 %). Par ailleurs, son importante présence dans le pays lui permet de recueillir toujours plus d'épargne ce qui la rend moins dépendante des subventions.

Plusieurs instruments de financement alternatif ont également été implantés en Europe, aux États-Unis et dans l'Ouest canadien. Ces initiatives ont connu un essor considérable au cours des 10 dernières années notamment. On compte, en Europe seulement, une cinquantaine d'instruments financiers de l'économie sociale (Ifes). Ces instruments varient substantiellement quant à leur structure, leur capacité financière et leur nature. Aussi, il s'agit dans certains cas de banques éthiques (*Mag 2 et Banca Etica en Italie, l'Association de la Nouvelle économie fraternelle en France et GLS Gemeinschaftsbank, EkoBanken, Triodos Bank dans les pays du Nord*), de clubs d'investissement ou d'épargnants (*Alternativ-Fernwärme GmbH en Autriche ou les Cigales en France*) mais aussi de mutuelles d'épargne (*JAK*), de banques coopératives (*La Banque coopérative de Lamia en Grèce*), de Caisses rurales (*la Caixa Rural de Guisona*), d'Unions de crédits (*Tallow Credit Union, Blessington Credit Union, Clones Credit Union*) et certaines coopératives de crédit (*Coop 57, Socoden en France*) qui remontent aux décennies antérieures²⁷. Ces instruments

²⁶ Trudel, Clément, « À Washington du 2-4 février », *Le Devoir*, Lundi 6 janvier 1997, B3.

²⁷ INAISE, *Banquiers du futur : Les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe*, Eds. Charles Léopold Mayer, 1998, p.26.

ont comme objectif commun la création et le maintien d'emplois en apportant un soutien financier aux petites et micro entreprises. En fait, les Ifes concentrent leurs activités dans les secteurs délaissés par les banques traditionnelles.

Bien que les Ifes empruntent certaines méthodes de fonctionnement aux banques traditionnelles (crédit d'investissement, de trésorerie, capital de risque et garantie d'emprunt), ils font preuve de critères assouplis pour l'octroi de prêts permettant ainsi aux petits entrepreneurs d'avoir un meilleur accès au crédit (évaluation des capacités personnelles de l'emprunteur, qualité du projet et enracinement du projet dans la communauté). Les objectifs de ces instruments financiers sont avant tout d'ordre social. Les Ifes jouent un rôle important au niveau non seulement de l'octroi de prêts mais aussi du suivi au démarrage et au développement de l'entreprise. Ce dernier volet est ce qui les distingue d'ailleurs substantiellement des services bancaires traditionnels. C'est ce soutien qui fait le succès de leur initiative (taux de recouvrement de 98 %) mais aussi c'est ce qui les empêche d'être vraiment rentables financièrement.

En fait, peu d'entre eux ont atteint une véritable autonomie financière. Certains fonctionnent grâce aux subventions de l'État, d'autres sont supportés par un réseau d'entreprises dont ils sont issus. Ces instruments bénéficient dans l'ensemble de l'apport de ressources externes : subventions publiques ou privées, personnel fourni par un organisme externe ou partenaire, bénévolat, etc.

Le travail effectué par ces outils de financement alternatif ne peut cependant s'apprécier en fonction des indicateurs traditionnels de rentabilité. Les Ifes offrent en fait des services de soutien et de développement à la collectivité. Mieux, ils remplissent un certain rôle de redistribution que l'État n'assume plus aujourd'hui. En favorisant la revitalisation d'un quartier ou d'une région par l'injection de fonds dans le cadre de projets communautaires, ces instruments contribuent directement à la création et au maintien d'emplois. La majorité des Ifes affichent des dépenses moins élevées que ce qu'il n'en coûte à l'État pour créer et maintenir des emplois. « Par rapport à la dépense moyenne annuelle par personne au chômage (9 000 écus environ 14 000 \$CAN), la majorité des Ifes (70 % des instruments considérés dans cette étude) ont un engagement par emploi créé ou maintenu inférieur au coût annuel moyen de l'allocation de chômage dans l'Union européenne (8 000 écus environ 12 500 dollars \$CAN en moyenne)²⁸ ». Ces outils de financement de l'économie sociale permettent ainsi de sortir les gens de la dépendance financière, redynamiser l'activité économique de certaines régions, consolider des solidarités à l'intérieur de la

²⁸ Idem, p. 39.

collectivité tout en permettant à des organismes d'offrir à la communauté des services dont l'État ne désire plus se charger.

Malgré les résultats obtenus, les Ifes demeurent des initiatives encore trop souvent marginalisées. Leur nombre relativement faible cumulé à une insuffisance de fonds ne leur permettent pas de répondre à la demande, ces instruments ne financent en moyenne que 50 projets par an. Seuls quatre d'entre eux gèrent plus de 10 millions d'euros (16 millions de dollars canadiens)²⁹. De nombreux besoins en termes d'accès au crédit restent encore à combler. Cependant, comme le précise Joël Lebossé, « [...] on ne peut plus parler d'initiatives isolées ou marginales mais bien d'un mouvement solidement ancré qui semble s'être installé sur une pente de rapide développement³⁰ ».

Les États-Unis se sont aussi dotés d'un instrument de financement des initiatives locales. Créée en 1973, la South Shore Bank de Chicago est en fait la première banque de développement communautaire en Amérique. Elle a été implantée dans les quartiers défavorisés de Chicago dans le but d'y développer et consolider les activités économiques. Les deux secteurs privilégiés par la banque sont la rénovation de l'habitat et la création de petites entreprises locales. Comme la plupart des Ifes, la South Shore Bank accorde une importance particulière au suivi lors du démarrage d'entreprise. Elle pratique de plus une politique stricte de remboursement des prêts. Elle s'assure ainsi d'un taux de recouvrement très élevé.

La banque tire son fonds de roulement en grande partie des subventions gouvernementales et des dons de quelques fondations mais aussi de l'achat d'actions par des entreprises privées américaines et même étrangères. Le rendement moyen du capital est passé de 0,75 % en 1986 à 12 % à partir de 1993. Depuis 1993, la South Shore Bank a mis sur le marché des actions sans droit de vote. Cette dernière initiative a grandement contribué à accroître son capital. « [...] le taux de capitalisation de la banque atteignait 10,87 % des encours de crédit à risque quand les normes bancaires exigent un minimum de 8 %³¹ ». En 1997, les activités de la banque ont généré 55 millions de dollars US (85 millions de dollars canadiens)³². La South Shore Bank est aux États-Unis un exemple d'une institution financière alternative qui a réussi à s'implanter dans la communauté tout en affichant une bonne santé financière. Elle a même étendu son champ d'intervention à d'autres communautés locales dans différents États (Michigan, Ohio, Washington). Elle doit entre

²⁹ Idem, pp. 12-13.

³⁰ Lebossé, Joël, *Micro-finance et développement local*, OCDE et IFDEC, 1997, p. 82.

³¹ Idem, p. 92.

³² Idem, p. 90.

autres son succès à une réelle volonté des pouvoirs publics, au dynamisme du milieu communautaire et peut-être surtout à l'investissement des gens d'affaires du territoire.

Une initiative similaire a également été mise sur pied au Canada. Dans le but de répondre aux besoins des pauvres d'un quartier de Vancouver et pour attirer des capitaux afin d'investir dans des projets à vocation communautaire, le gouvernement NPD de la Colombie-Britannique a financé la création d'une banque sans but lucratif la *Four Corners Community Savings*. Le gouvernement provincial a injecté dans le projet 10 millions de dollars.

Après trois ans d'existence, les bilans de la *Four Corners Community Savings* sont par ailleurs peu concluants. Même s'il avait été prévu au plan d'affaires que des pertes seraient enregistrées au cours des premières années, il n'avait pas été anticipé qu'elles seraient aussi élevées. La banque a perdu au cours des deux premières années d'opération 1 353 000 \$³³. Deux facteurs sont à la base de ce faible rendement. D'une part, la *Four Corners Community Savings* a ouvert 4 000 comptes d'épargne pour des clients à faible revenu (alors qu'il n'avait été prévu au plan d'affaires qu'un millier). Ces 4 000 comptes auxquels la banque n'impose aucun frais sont très coûteux. D'autre part, les entreprises locales et les syndicats hésitent encore à investir dans la banque malgré des garanties sur les prêts commerciaux allant jusqu'à 2 millions. La base de dépôt de la *Four Corners Community Savings* s'élève tout de même à 25 millions de dollars³⁴.

Malgré les pertes financières, la banque a néanmoins enregistré certaines réussites au plan social. On peut penser notamment à la diminution des vols et agressions et à la réduction des vols de chèques de bien-être social (selon un rapport préparé pour le caucus du NPD en 1994, la province dépense 3,8 millions de dollars pour remplacer les chèques de bien-être perdus ou volés).

On dénombre également au Québec quelques initiatives en faveur du financement d'entreprises de l'économie sociale. À ce titre, il faut mentionner la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs du Québec. Créée en 1971 par la CSN, cette caisse avait comme objectif premier de combattre le problème de surendettement des travailleurs par un meilleur accès au crédit. La Caisse d'économie des travailleurs a beaucoup misé sur le volet formation. L'épargne investie servait à financer des projets collectifs et autogérés. Dans le but de favoriser la mise sur pied de tels projets, la Caisse n'offrait aucun intérêt sur

³³ Constantineau, Bruce, « Four Corners granted cash », *The Vancouver Sun*, 29 avril 1998, p. D4.

³⁴ Constantineau, Bruce, « Move aside, ex-Four Corners GM tells Green », *The Vancouver Sun*, 31 octobre 1997, p. E1.

l'épargne. Ce concept de 0 intérêt a rendu hésitants plusieurs prêteurs. Dès 1976, la Caisse se révisé et décide de payer des intérêts correspondant au taux en vigueur sur le marché.

L'équilibre financier n'étant toujours pas atteint en 1976, la Caisse d'économie des travailleurs adhère au Mouvement Desjardins. Elle fusionne avec la Caisse populaire des syndicats nationaux de Québec. Elle doit par ailleurs subordonner certaines de ces activités pour en adopter de plus conformes aux pratiques plus traditionnelles des caisses Desjardins.

La Caisse des travailleurs conserve tout de même son identité propre à l'intérieur de la structure du Mouvement Desjardins et continue à faire des prêts aux groupes communautaires et culturels. La Caisse se concentre presque exclusivement dans le crédit collectif à l'exception de quelques prêts aux travailleurs autonomes. Elle affiche aujourd'hui une bonne santé financière grâce aux subventions à l'emploi accordées par l'État, au non-paiement d'intérêt sur l'épargne et à l'élargissement de son réseau d'investisseurs (5 000 sociétaires dont plus d'un millier d'associations, syndicats et communautés religieuses avec 60 % des crédits³⁵). Elle doit également une part de son équilibre financier à l'« externalisation » de ses activités d'accompagnement et de financement. La Caisse a ainsi favorisé la mise sur pied d'un groupe d'experts-conseils afin d'assurer le suivi auprès des emprunteurs et un fonds de soutien des travailleurs du Québec visant à financer (via la capitalisation, les garanties et des prêts) des projets à risque qui ne peuvent être supportés par la Caisse. Le fonds recueille aujourd'hui 1 350 000 \$ en épargne (sans intérêt)³⁶. Au 30 novembre 1998, l'actif de la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs atteint 128 588 162 \$ avec un taux de croissance de 4 %³⁷.

Ce n'est que depuis 1996, que la Caisse d'économie des travailleurs du Québec s'est formellement engagée à subventionner les initiatives de l'économie sociale et solidaire. Selon Clément Guimond, coordonnateur général de la Caisse, 85 % du portefeuille de prêts est voué à l'économie sociale dans son sens large (incluant tous les types de coopératives, les organismes à but non lucratif et les organismes du milieu communautaire). De plus, la Caisse verse 2 % des intérêts collectés ou versés aux membres individuels dans un fonds pour « l'intérêt social ». C'est une manière pour les épargnants de contribuer à l'économie sociale. Cet argent est utilisé sous forme de dons ou de subventions pour supporter les entreprises de ce tiers secteur. Avec ce taux d'investissement dans le développement

³⁵ Lebossé, Joël, op.cit., p. 102.

³⁶ Turcotte, Claude, « Caisse d'économie des travailleurs et des travailleuses du Québec : Une caisse pas comme les autres », *Le Devoir*, lundi, 28 mars 1998, B.2.

³⁷ Caisse d'économie des travailleuses et des travailleurs (Québec), « La passion des êtres », rapport annuel 1998, p. 12.

économique communautaire, la Caisse d'économie constitue l'institution financière la plus impliquée au niveau de l'économie sociale au Québec.

Outre la Caisse d'économie des travailleuses et travailleurs, les entreprises de l'économie sociale bénéficient au Québec d'une série d'instruments financiers³⁸. Ces sources de financement proviennent pour la plupart d'initiatives gouvernementales. On retrouve évidemment les subventions de démarrage. Il ne reste par ailleurs aujourd'hui que deux seuls programmes de ce type. Il y a également certains programmes spécifiques d'intégration ou de formation de la main-d'oeuvre administrés par Emploi-Québec. D'autres organismes comme Investissement-Québec (SDI), les Fonds locaux d'investissement (FLI) et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) offrent du financement ainsi qu'un soutien au démarrage et au développement de l'entreprise. De manière générale, ils ne peuvent cependant satisfaire la totalité des besoins de financement d'une entreprise. Ces organismes se situent davantage en complémentarité avec les autres sources de financement. De plus, il est important de mentionner que ces organismes ne consacrent pas l'entièreté des fonds disponibles aux entreprises de l'économie sociale.

Les entreprises de l'économie sociale peuvent aussi faire appel à des sources de financement privées. Outre le financement accordé par les institutions financières traditionnelles, les entreprises du tiers secteur peuvent bénéficier de capital grâce à divers Fonds sectoriels ou régionaux et, depuis peu, au Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) entièrement consacré aux entreprises de l'économie sociale. Comme nous l'avons déjà mentionné, ce Fonds se limite à financer au maximum 20 % (ou 50 000 \$) des coûts associés au projet. Les Cercles d'emprunt constituent quant à eux un instrument intéressant mais également fort limité dans leurs capacités de financement. Cet instrument se concentre sur les activités de microcrédit et de formation. Les crédits octroyés sont en effet modestes, soit quelques centaines de dollars et d'une durée maximale de 2 ans. On retrouve au Québec quinze organismes développant des cercles d'emprunt (notamment les CDEC et quelques SADC). Les autres provinces canadiennes comptent au total une trentaine de programmes de microcrédit.

Il existe assurément un certain nombre de sources de financement accessibles aux entreprises de l'économie sociale. Par contre, comme l'illustre ce rapide survol des outils disponibles, aucun n'est en mesure d'apporter à ces entreprises un soutien financier suffisant. Le respect de seuil d'investissement maximal dans les projets de l'économie

³⁸ Sources de financement pour les entreprises de l'économie sociale, Secrétariat du Sommet sur l'économie et l'emploi, octobre 1998.

sociale oblige ces entreprises à s'adresser à plusieurs sources de financement pour s'assurer les fonds suffisants. De plus, la dépendance de ces organisations envers les divers programmes de subventions les place souvent dans un équilibre budgétaire précaire. Les entreprises de l'économie sociale ont besoin d'un outil de financement leur permettant un accès approprié aux crédits³⁹. La création d'une banque alternative visant le développement économique communautaire pourrait constituer un instrument financier en mesure d'apporter une contribution significative à la solution du problème récurrent de l'accès au crédit.

La capacité à attirer les investisseurs demeure un élément décisif dans le succès de ce type de projet. Jean-Pierre Bélanger et Gilles Desrosiers⁴⁰ suggèrent quelques pistes de recherche. Ils proposent entre autres d'accroître l'investissement des entreprises et organismes dans le domaine communautaire grâce à des incitatifs fiscaux. Avec un peu d'imagination et d'ouverture politique le capital transmis par héritage pourrait également recevoir un traitement fiscal s'inscrivant dans la même logique. Selon les auteurs, si la tendance se maintient, le montant total des dons de toute provenance (particuliers, corporations, fondations, etc.) pourrait atteindre 2,5 milliards de dollars par année dès l'an 2 000. Au Royaume-Uni par exemple, l'investissement socialement responsable croît d'environ 35 % tous les 3 ans⁴¹.

Les avantages économiques pour importants qu'ils soient pour convaincre d'adhérer à un tel projet doivent nécessairement s'insérer dans une proposition qui s'appuie sur une vision plus humanitaire du développement de la société et qui sollicite l'enthousiasme des personnes à partager cet idéal. Il apparaît aussi indispensable de pouvoir compter sur un solide engagement des instances gouvernementales, d'une collaboration tangible des institutions financières traditionnelles et de la participation réelle des entreprises de l'économie sociale.

2. Le cas italien de la Banca Etica

³⁹ « Vers une banque solidaire pour le crédit aux plus défavorisés », compte rendu de la rencontre de Saint-Sabin, 17 et 18 juin 1992. Document de travail, no 22. Fondation pour le progrès de l'homme.

⁴⁰ Bélanger, Jean-Pierre et Gilles Desrosiers, « La consolidation et le développement des organismes communautaires : un élément de solution à la pauvreté », *Service social*, 44, no 3, 1995, pp. 145-164.

⁴¹ INAISE et UKSIF, « Investir dans l'économie sociale : Financement et accompagnement des entreprises », *Rapport synthèse*, Birmingham, 22-23 mai 1995, p. 8.

Après s'être distinguée depuis quelques années en innovant avec la mise sur pied des coopératives sociales⁴² dont le domaine d'activité couvre les services sociaux aux personnes défavorisées et la réinsertion sociale et au travail des couches de la population les plus démunies, l'Italie semble tracer une nouvelle voie en innovant dans le financement des activités de l'économie sociale.

La nouvelle approche se réclame de considérations éthiques tant dans la mobilisation de l'épargne que dans l'octroi des crédits.

Pour ce faire, une banque coopérative a été mise sur pied et est en opération depuis quelques mois. Cette institution financière porte le nom de « Banca Etica⁴³ ».

La suite du présent document se propose d'exposer les éléments permettant de comprendre cet instrument bancaire coopératif, sa genèse, son sociétariat coopératif, sa structure organisationnelle, les principes guidant son mode de fonctionnement, la spécificité éthique de l'épargne recueillie et des crédits octroyés, sa distinction d'avec d'autres expériences ou institutions financières dédiées à l'économie sociale ou à la création et au maintien de l'emploi. On s'attachera à faire ressortir le caractère novateur de l'expérience italienne tout en démontrant qu'elle s'inscrit dans un courant qui trouve un certain écho dans les pays en voie de développement, mais aussi dans plusieurs autres pays d'Europe et d'ailleurs.

2.1 Banca Etica la genèse: de l'idée au projet⁴⁴

Les mutuelles d'autogestion

Les précurseurs de l'expérience de la Banca Etica ce sont les Mutuelles d'autogestion (MAG). Il s'agit de groupements coopératifs à vocation financière mis sur pied à l'origine sous la forme d'organisations de secours mutuel avec comme objectif de réunir les ressources financières nécessaires à la réalisation d'un projet. Il pouvait s'agir de l'achat d'une terre à cultiver par un groupe de jeunes, comme ce fut le cas pour la première MAG initiée en 1978 à Vérone ou pour financer le fonctionnement d'une imprimerie coopérative dans une petite localité près de Milan par la deuxième MAG.

⁴² Sur les coopératives sociales en Italie voir Gardin, Laurent et Jean-Louis Laville, « Les coopératives sociales italiennes : De nouvelles formes d'entreprises sociales », *cahier du CRIDA*, Paris, mai 1999.

⁴³ La Banca Etica a depuis le début de 1999 un correspondant au Canada en la personne de M. F. Luppo de la firme CODECI Corporation de développement économique et coopération internationale du Québec.

De 1978 à 1992 pas moins de 8 coopératives de type MAG ont été constituées ainsi qu'une tentative de regroupement de ces expériences dans le cadre d'une association qui n'a finalement pas vu le jour. La philosophie qui anime l'action des MAG repose sur des principes guides relativement simples : l'autogestion c'est-à-dire la participation des associés aux décisions importantes, l'orientation des interventions vers des projets collectifs de coopératives ou d'associations sans but lucratif et le recours à des garanties sur les prêts non fondées sur le patrimoine, mais sur la connaissance réelle et approfondie des personnes et des projets.

À côté de ces expériences alternatives de cueillette de l'épargne il faut mentionner la mise sur pied de la coopérative Janus qui représente en Italie le mouvement antroposophe⁴⁵ promoteur d'expériences importantes de banques alternatives aux Pays-Bas (Triodos Bank) et en Allemagne (Banque communautaire de Bochum).

Au coeur de l'expérience des MAG la promotion de la paix et des droits humains sont étroitement liés au choix de l'épargne solidaire. En octobre 1985 dans le cadre de la campagne internationale contre les prêts à l'Afrique du Sud de l'apartheid, la divulgation d'un rapport faisant état des prêts consentis par diverses banques italiennes à des entreprises publiques de ce pays, fut l'occasion qui permit de porter le débat de la destination des prêts et des placements bancaires sur la place publique. Ce genre de préoccupations a aussi orienté le développement d'expériences similaires dans d'autres pays d'Europe notamment en Belgique. C'est dans la mouvance de cette prise de conscience par les épargnants de l'utilisation de l'épargne non conformément à leurs principes qu'est né le CREDAL⁴⁶. On comprend ainsi un peu mieux les secteurs vers lesquels les MAG ont choisi d'orienter leurs interventions.

⁴⁴ « Banca Etica l'interesse di tutti, la proposta della banca non profit », Supplemento al no 5 d'*Altrafinanza*, editioni Cooperativa Ctm-Mag Padoue, juillet 1994.

⁴⁵ Mouvement philosophico-religieux fondé dans la première moitié du 20^e siècle par le philosophe autrichien Rudolf Steiner (1861-1925) précurseur de l'investissement éthique et écologique en Europe. « L'antroposophie est un mouvement social très vivant en Europe centrale qui prône une transformation sociale et spirituelle profonde à partir d'une critique radicale de la civilisation industrielle. Ses idées sociales basées sur la liberté de pensée, l'égalité juridique entre les personnes et la solidarité économique, sont diffusées pratiquement dans tous les pays européens. Sa traduction dans la vie quotidienne repose essentiellement sur la création de 3 projets sociaux : - dans le domaine de la pédagogie et de l'enseignement, il propose un modèle d'enseignement non compétitif et spirituel; dans le domaine de la médecine, il privilégie la pratique d'une médecine de type holistique; et dans le secteur agricole il appuie le développement de fermes agricoles selon une méthode biodynamique ou organique ». Oriol Alsina et Roger Sunyer « *Informe Sobre la Banca Etica A Europa* ».

⁴⁶ De Wasseig, Michel, « La finance solidaire comme instrument d'insertion sociale », communication, colloque INAISE, Roubaix, juin 1999. CREDAL est une coopérative de crédit alternatif et une agence conseil en économie sociale.

Secteurs d'intervention des MAG

- solidarité sociale; projets d'insertion sociale et au travail de personnes défavorisées ou sans qualifications;
- environnement et écologie; projets de protection de l'environnement, de recyclage de déchets, production et distribution de produits de culture biologique et naturels;
- culture et information, appui et stimulation d'activités de création artistique et de libre expression.

Dans la seconde moitié des années 80, se développe en Italie comme dans plusieurs autres pays du monde occidental l'expérience du commerce équitable et solidaire, c'est-à-dire l'importation de produits achetés auprès de coopératives de pays en développement à des conditions et à des prix plus équitables que ceux établis par le marché international.

Sous l'impulsion de la coopérative Coopératrice Terzo Mondo (Ctm-MAG) l'activité du commerce équitable et solidaire se diffuse sur tout le territoire italien et la jonction avec le financement d'activités et de projets répondant à ces préoccupations devient une réalité.

La nouvelle réglementation bancaire

Au début des années 90, des modifications législatives (Loi 197/1991, Loi contre le blanchiment de l'argent) soumettent le secteur financier à une réglementation plus rigoureuse. Le changement le plus significatif concerne la mobilisation de l'épargne qui, avec l'entrée en vigueur du Testo Unico, la loi bancaire de 1994 appuyée par les directives de la Banque d'Italie, réserve dorénavant la cueillette de l'épargne auprès des personnes physiques aux seules banques, l'interdisant aux coopératives n'ayant pas le statut de banque. Les MAG se réorganisent et se transforment graduellement. Devant cette nouvelle réglementation, la coopérative Ctm-MAG prend alors la forme d'un consortium financier de coopératives de commerce équitable et solidaire⁴⁷.

⁴⁷ Sur l'organisation et les activités de la coopérative Ctm-MAG, voir « Altreconomia, la rivista dell'economia solidale », Supplémento speciale al no 2, giugno 1998, ed. Cooperativa S.P.E.S. Padoue.

La mutation du cadre normatif bancaire accélère la proposition qui est déjà depuis quelque temps au programme et qui consiste à mettre en place un instrument financier propre au troisième secteur de l'économie. À cet égard, les MAG proposent aux organisations les plus importantes de l'univers de la coopération sociale, du bénévolat et des associations de travailler ensemble à la réalisation d'un tel projet.

La « Coopérativa verso la Banca Etica »

En décembre 1994 fut constituée « l'Association vers la Banca Etica » et la formule coopérative fut retenue comme moyen de développement entrepreneurial du projet de cueillette du capital social.

Les membres fondateurs de la Coopérativa verso la Banca Etica

Coopératives financières - Consorzio Ctm-Mag - Mag Servizi Verona - Mag Venezia - Mag 2 finance Milano - Mag 4 Piemonte - Janus	Associations culturelles, récréatives pour la qualité de la vie - Arci - Acli - Agesci - Ust - Cisl Brianza - Fiba - Cisl Brianza - Uisp	Coopération avec les pays en développement - Ctm - Associazione Botteghe Terzo Mondo - Cooperativa Oltremare - Overseas - Mani Tese
Coopératives sociales et bénévolat organisé - Cgm - Gruppo Abele - Emmaus Italia		Environnement et agriculture biologique - Europe Conservation - Aiab

Source : McKinsey & Company, Programma di attività della Banca Etica, Padova, aprile 1995.

Les membres fondateurs du projet devant conduire à la banque coopérative éthique au nombre de 22 proviennent de 5 domaines de l'activité socio-économique; coopération sociale et bénévolat (3 organisations), coopératives financières (6 organisations), associations culturelles et récréatives (6 organisations), coopération avec les pays en développement (5 organisations), protection de l'environnement et agriculture biologique (2 organisations).

Le 1er juin 1995, encouragées en ce sens par la Banque d'Italie, les organisations fondatrices décident de constituer la « Coopérative vers la Banca Etica » qui servira d'instrument de développement du projet et donnera lieu à terme à la véritable institution bancaire.

Pour acquérir le statut légal lui donnant le pouvoir d'opérer comme banque, la Coopérative vers la Banca Etica doit, conformément à la Loi italienne, réunir un capital social minimal de 12 milliards et demi de lires (environ 12 millions de dollars canadiens). Grâce à ses 11 343 membres, la Coopérative vers la Banca Etica parvient à dépasser cet objectif en amassant plus de 13 milliards de lires de capital souscrit ou versé pour une souscription moyenne d'un peu plus de 1 million de lires (environ 1 000 \$CAN). Le 30 mai 1998 devient une date historique pour la finance alternative italienne, la Coopérative vers la

Banca Etica se transforme en société coopérative par actions à responsabilité limitée sous le nom de Banca Popolare Etica, donnant ainsi vie à la première institution bancaire italienne non basée sur le profit.

2.2 Le projet Banca Etica

Il s'agit d'une banque qui propose aux membres de participer à la gestion de leur épargne en l'affectant à des initiatives socio-économiques qui s'inspirent des principes d'un modèle de développement humain et social durable dans lequel la production de la richesse et sa répartition est fondée sur des valeurs de solidarité, de responsabilité civile et de réalisation du bien commun.

Les principes

Les principes fondamentaux sur lesquels se base la Banca Etica sont similaires à ceux qui ont inspiré le mouvement des MAG.

Principes d'action

- participation des membres;
- possibilité pour les membres d'orienter leur épargne propre vers des projets à finalité sociale;
- appui à des initiatives socio-économiques sans but lucratif;
- recours à des formes de garanties non basées exclusivement sur le patrimoine, mais sur la confiance envers les personnes et dans les projets.

Spécificité éthique

La Banca Etica propose de gérer les ressources financières des membres (personnes humaines et morales) en les orientant vers des initiatives socio-économiques qui poursuivent des finalités sociales dans le respect de la dignité humaine et de la nature. En agissant de la sorte la Banque remplit une fonction éducative. D'une part, elle responsabilise les épargnants en leur faisant connaître la destination et la modalité d'utilisation de leur argent d'autre part, elle stimule les bénéficiaires à entreprendre des projets qui développent leur autonomie et leur capacité entrepreneuriale.

Les membres

Le membership de la Banca Etica est mixte, il fait place aux personnes physiques comme aux personnes juridiques. Des restrictions à l'admissibilité existent néanmoins. Pour les personnes physiques, (il s'agit de situations assez standard), les restrictions portent sur l'incapacité psychique ou légale des personnes. Quant aux personnes morales sont exclues celles dont les activités directement ou indirectement par la voie de tiers exercent des activités ou proposent des objectifs non conformes avec les valeurs et principes sur lesquels repose la raison d'être de la Banque.

Afin d'assurer un sociétariat diffus, il est prévu qu'aucun associé ne puisse détenir plus de 0,5 % du capital social. Si d'aventure un associé se retrouve avec un capital excédant la norme prescrite, la banque l'obligera alors à aliéner un nombre suffisant d'actions pour rentrer dans la norme.

Les personnes morales sociétaires sont des entreprises, des coopératives, des associations, des organisations non gouvernementales, des communautés religieuses, des municipalités et autres gouvernements territoriaux. Ces entités juridiques sont représentées par une personne dûment déléguée pouvant exercer tous les droits impartis aux associés sans pouvoir néanmoins être éligible aux fonctions administratives.

Au 31 août 1998, le sociétariat comprenait 11 000 particuliers et 1 800 personnes juridiques au nombre desquelles on compte des banques, des OBNL, des communes, des départements régionaux, des régions et des collectivités territoriales⁴⁸.

Fonctionnement de la Banca Etica

Au plan juridique, la forme de l'organisation est celle d'une banque populaire de type coopératif. Elle intègre la dimension associative et entrepreneuriale avec domination de la première sur la seconde. Elle fonctionne sur la base des principes de participation et de décision démocratique. L'utilisation de la règle « une personne un vote » sanctionne la suprématie du membre comme personne sur le capital.

Les organes de la Banque sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et le collège syndical qui est un comité de surveillance et de contrôle de l'application de la loi, des statuts et des règlements, la direction générale, et le comité de règlement des litiges et

⁴⁸ Pierret, Dorothée, « Notes sur la Banca Etica: La première banque éthique italienne », Padoue, février 1999, site Internet de la Banca Etica : <http://www.bancaetica.com/>, consulté le 20 mai 1999.

différends dont la responsabilité est de régler toute mésentente entre la banque et un sociétaire ou de sociétaires entre eux en ce qui concerne l'interprétation et l'application des statuts ou de toute autre question ou décision de l'organisation en matière de rapports sociaux.

Les statuts prévoient la mise sur pied du comité d'éthique dont le mandat est d'exercer une fonction consultative en matière éthique mais aussi de faire des recommandations pour aider la Banque à se développer en conformité aux critères éthiques formulés dans les statuts.

Au plan opérationnel, la Banque propose une structure simple et souple avec, dans un premier temps, une seule place d'affaires de façon à réduire les coûts et à maintenir au plus bas niveau les intérêts sur les crédits octroyés. Elle envisage pour la distribution de ses produits de recourir à un réseau externe constitué par des accords avec la Société des postes et quelques banques commerciales. Par ailleurs, le développement de services à la clientèle basés sur l'utilisation du téléphone, du système Internet⁴⁹ et la poste sont au nombre des pratiques envisagées.

Pour le recrutement des membres individuels, la Banque compte sur les réseaux propres aux diverses organisations fondatrices qui forment une immense toile couvrant tout le territoire italien. Le bassin potentiel direct pouvant ainsi être atteint comporte 35 673 organisations affiliées totalisant 2 714 214 associés⁵⁰.

Les GIT, groupes d'initiatives territoriales, constituent l'instrument privilégié sur lequel la Banque entend s'appuyer pour recruter les membres individuels, diffuser l'information et promouvoir le projet. Les GIT sont des comités de personnes membres de la Coopérative vers la Banca Etica. Formés à partir des organisations fondatrices de la Banque, les GIT sont appelés à en devenir des collaborateurs institutionnalisés. On anticipe de développer la collaboration au plan culturel par la sensibilisation et l'information sur la Banque et sur la finance éthique, mais aussi au plan social en servant de point de rencontre entre le membre et la Banque, en garantissant la communication et en contribuant à ajuster l'activité de la Banque aux attentes et exigences des membres.

⁴⁹ La Citizen's Bank of Canada de Vancouver est une banque éthique de création récente dont toutes les activités se font par téléphone et via le système Internet.

⁵⁰ McKinsey & Company, « Programma di attività della Banca Etica », pp. 13-15, avril 1995, Padoue. *Le secteur de l'économie sociale est cependant plus large, une étude de l'IRS*, « Istituto di Ricerca Sociale de Milan et le Centro di Ricerche sulla Cooperazione de l'Università Catholica de Milan », identifiaient les entités du 3e secteur à 52 280 en 1991.

Présents sur l'ensemble du territoire national, les GIT fonctionnent sur la base du bénévolat et de l'engagement individuel cependant, dans la perspective de leur confier éventuellement un rôle dans la commercialisation des produits financiers la Banque envisage à terme de rémunérer certaines personnes au sein de ces regroupements. En procédant de la sorte la banque estime qu'elle se donnera une certaine garantie quant à la continuité et au professionnalisme des services offerts.

Spécificité éthique des activités

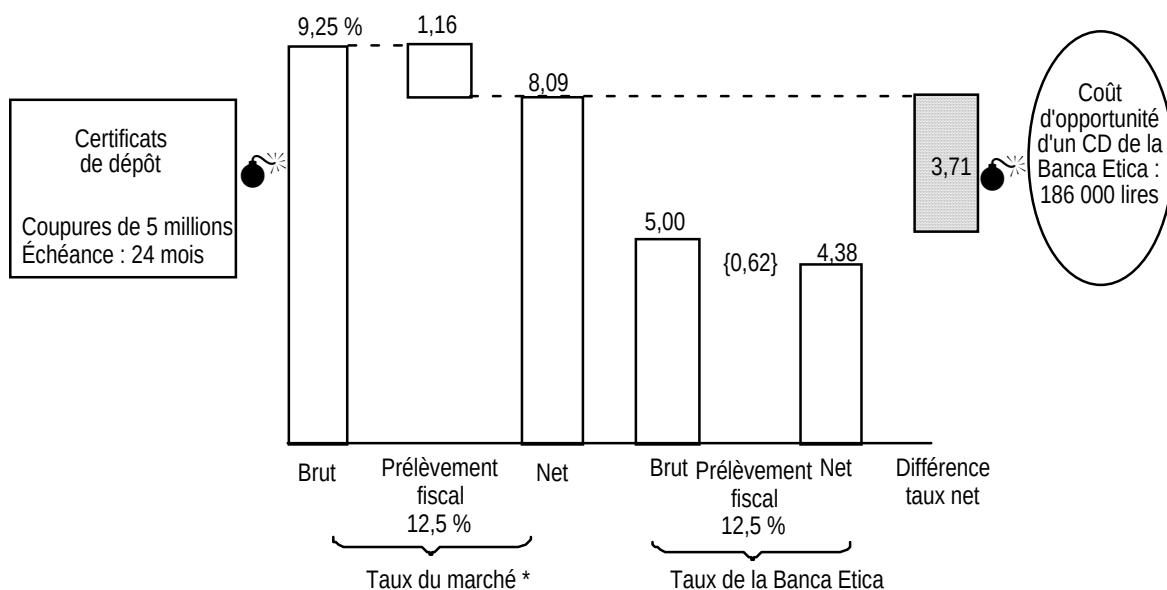
Afin de délimiter avec le plus de précision possible les segments de clientèle et les secteurs au sein desquels elles entend agir, la Banque a défini ce qu'elle entend par finance éthique. L'équité et l'efficacité exigent que ces définitions soient les plus objectives possibles et laissent peu de place à l'interprétation personnelle de ceux qui sont appelés à juger du caractère éthique d'un client potentiel. Les promoteurs de la Banca Etica sont convaincus qu'en procédant ainsi celle-ci se différenciera nettement des autres banques et couvrira un terrain laissé pour compte jusqu'à présent par ces dernières et sur lequel elles ne trouveront pas d'intérêt à entrer.

Voies et moyens de la mobilisation de l'épargne

La gamme des produits financiers utilisés pour recueillir l'épargne est définie sur la base des principes de la cueillette éthique soit la transparence, la participation, l'autodétermination du taux d'intérêt et la nominalité du produit détenu.

Dans une première phase deux types de produits financiers sont offerts, les certificats de dépôts (CD) et les obligations éthiques (OE). Le carnet d'épargne et le compte courant sont destinés à voir le jour dans un deuxième temps.

Estimé du sacrifice requis par les déposants de la Banca Etica



* Taux moyen de certaines banques italiennes, mars 1995

Source : McKensey & Company, « Programma di attività della Banca Etica », Padoue, avril 1995.

L'épargnant a la possibilité de choisir parmi les secteurs ciblés celui dans lequel il désire voir son argent investi. Par des rapports périodiques, il est constamment informé des financements accordés et des investissements effectués par la Banque.

À l'intérieur des limites fixées par la Banque, l'épargnant peut choisir le taux d'intérêt à appliquer à ses propres dépôts. Ce taux est, dans tous les cas, indépendant du montant des dépôts versés. L'épargnant accepte d'obtenir des rendements inférieurs à ceux du marché et le sacrifice qui lui est demandé a été estimé à plus ou moins 4 % sur un CD de 5 millions de LIT (5 000 \$ environ) avec une échéance de 24 mois.

Financements éthiques

Pour pouvoir solliciter des crédits de la Banque, les demandeurs doivent évoluer dans le secteur de l'économie sociale. L'activité de financement sera qualifiée d'éthique si les bénéficiaires présentent les caractéristiques suivantes :

- ce sont des organisations privées et constituées formellement (coopératives, associations, entreprises, cercles et sociétés de capitaux si contrôlées par des coopératives ou associations);

- ce sont des organisations sans but lucratif avec une structure organisationnelle et une pratique de gestion fondées sur la démocratie, la transparence, la solidarité et l'efficacité;
- ce sont des organisations avec un objectif social orienté vers la poursuite de l'intérêt collectif.

Les projets financés doivent porter sur les problématiques suivantes:

- la solidarité internationale;
- la protection de l'environnement et l'agriculture biologique;
- la coopération sociale;
- la culture et la société civile.

Par ailleurs sont clairement identifiées les activités interdites de financement, il s'agit de toutes les activités nuisibles à la santé, à l'environnement, au non-respect de la dignité humaine, à la production ou à la commercialisation d'armements, les activités ayant des liens de quelque sorte que ce soit avec des régimes politiques dictatoriaux ou oppressifs.

Les taux d'intérêt sur les financements accordés sont inférieurs à ceux qui peuvent être obtenus auprès des banques commerciales par contre, les taux appliqués par la Banque seront différenciés par typologies d'usage et en particulier en fonction du risque impliqué par l'activité financée.

Les financements et services proposés par la Banque⁵¹ sont le crédit de pont ou les avances de liquidités pour pallier aux délais de paiement (notamment dans le cas des entreprises sociales bénéficiaires de financements provenant du secteur public), les prêts à l'investissement, l'aide, le conseil et le soutien à la création et à l'organisation de « coopératives de capitalisation »⁵², la commercialisation des obligations municipales (BOC: Buoni Ordinari Comunali) et l'accompagnement des municipalités dans le choix des projets sociaux soutenus par ces fonds.

La décision d'accorder le financement à un projet soumis est prise sur la base d'une double évaluation. Une évaluation de conformité éthique qui est la condition nécessaire faute de quoi l'évaluation économique, si positive soit-elle, est à elle seule insuffisante.

⁵¹ Bicciato, Francesco, « Un nouveau modèle de finance locale, la coopération entre la Banca Etica et les autorités locales », communication, colloque INAISE, Roubaix, juin 1999.

⁵² Il s'agit de fonds d'investissement mixtes : personnes, organisations, autorités locales et régionales, permettant de constituer du capital pour les entreprises sociales notamment les coopératives sociales de type B. Les coopératives sociales de type B sont celles engagées dans la réinsertion au travail des personnes défavorisées.

L'évaluation éthique a pour but d'analyser les conséquences que les diverses activités du projet à financer peuvent comporter pour le développement humain, pour le bien commun, pour la préservation de l'environnement national. L'évaluation technique se concentre pour sa part sur la rentabilité économique du projet.

Les garanties

La première garantie est constituée par la validité et la qualité du projet à financer, mais pour des raisons d'ordre légal cette forme de garantie n'est pas suffisante et elle doit être appuyée par d'autres formes de garanties. Il peut s'agir de garantie personnelle sous forme de responsabilité conjointe de tous les associés témoignant ainsi de leur responsabilité et du degré de confiance qu'ils ont dans le projet. Il peut aussi s'agir de garantie patrimoniale. Le type de garantie demandée est déterminé avec chaque bénéficiaire de financement sur la base de sa capacité réelle. En complément de ces garanties on pourra recourir à des garanties en consortium (forme mutualiste de partage du risque) et à des formes de soutien réciproque impliquant l'entreprise locale et le réseau social qui supportent et partagent le projet à financer.

3. En conclusion

La réussite de l'expérience de la Banca Etica qui se dessine repose sur un certain nombre de facteurs. À la base, on retrouve un contexte socio-économique favorable à l'incubation et à l'émergence d'une nouvelle façon d'utiliser l'épargne. D'une part, il y a une volonté réelle des épargnants de soutenir des initiatives socialement utiles, même si cela doit signifier une diminution des revenus d'intérêt. D'autre part, on retrouve l'incapacité des institutions financières traditionnelles (due à des impératifs de compétitivité et de rentabilité économique) à satisfaire les besoins en termes de crédits d'un secteur important de la population. Par la suite, la mise en place du projet s'articule sur quelques appuis et une architecture spécifique :

- appui effectif et soutenu d'un ensemble d'organisations du secteur de l'économie sociale et du bénévolat, elles-mêmes regroupées dans des réseaux forts et bien structurés;
- appui de l'appareil gouvernemental;
- une infrastructure simple et légère permettant de maintenir les coûts à des niveaux les plus faibles notamment par la participation et l'utilisation d'institutions financières existantes;

- la conception de produits financiers en nombre réduit et bien adaptés aux caractéristiques et aspirations des déposants et aux besoins des emprunteurs;
- une stratégie de communication et de diffusion de l'idée faisant appel à la conscience sociale et civique de la personne et proposant une participation active et solidaire à l'édification du projet;
- une campagne de recrutement du membership individuel bien orchestrée sur le terrain par des équipes de bénévoles agissant au sein des réseaux des organisations membres;
- une structure de propriété coopérative offrant une gestion démocratique et transparente donnant la primauté à la personne sur le capital, permettant un membership mixte : personnes – entreprises – organisations – administrations locales mais où chaque membre ne reçoit qu'un seul droit de vote peu importe son statut.

L'échafaudage sur lequel repose la Banca Etica trouve un écho dans les résultats de la rencontre de Saint-Sabin de juin 1992 qui réunissait à l'initiative de la Fondation pour le progrès de l'homme⁵³ vingt-cinq experts de la finance alternative. Les conditions à réunir pour maximiser les chances de succès d'une banque solidaire, alternative ou éthique (ces qualificatifs sont en quelques sortes synonymes dans le contexte évoqués ici) ont été ainsi énoncés et énumérés;

- créer des outils financiers adaptés aux besoins, aux contraintes, aux aspirations et à la culture de populations précises;
- proposer aux bénéficiaires un processus de développement et ne pas s'en tenir uniquement aux produits financiers;
- rechercher des garanties immatérielles cohérentes avec la culture des bénéficiaires;
- adopter des structures très décentralisées et associer les bénéficiaires à la gestion;
- s'insérer dans le dispositif local sans sacrifier au clientélisme un équilibre;
- gérer avec rigueur la distinction entre le coût du système financier et le coût de l'accompagnement;
- mobiliser des ressources locales et des ressources éthiques;
- développer par bourgeonnement et par réseau.

⁵³ Compte-rendu de la rencontre de Saint-Sabin les 17 et 18 juin 1992. Document de travail no 22, « Vers une banque solidaire pour le crédit aux plus défavorisés ». Fondation pour le progrès de l'homme.

Et maintenant :

Le bref survol des difficultés d'accès au crédit pour certaines catégories de personnes et l'exposé dans ses grandes lignes d'une expérience de finance alternative proposant l'utilisation de l'argent dans une perspective de rentabilité englobante où la dimension économique ne prend pas le pas sur le social et le civique demeure d'une utilité relativement restreinte si on en reste là. À ce stade-ci, une question se pose en toute légitimité :

Y a-t-il un espace au Québec pour un projet qui « mutatis mutandis » serait d'une nature similaire à celui de la Banca Etica ?

La réponse à cette première question sera confirmée dans la positive ou dans la négative le cas échéant par les réponses aux questions suivantes :

Le Québec constitue-t-il un terrain fertile à une épargne bancaire de type éthique ?

Y a-t-il au Québec suffisamment de personnes en mesure de troquer un peu plus de solidarité sociale contre un peu moins de rendement sur une partie de leur épargne ?

Les réseaux d'institutions et d'entreprises de l'économie sociale (coopératives, ONG, ONBL, associations communautaires, culturelles, sportives, associations caritatives, fondations, associations de bénévoles, etc.), peuvent-elles trouver leur compte au développement d'un instrument financier bancaire à vocation éthique ?

Ces questions méritent vérification. Elles sont autant de pistes de recherche qu'il convient d'approfondir.

4. Autres expériences bancaires à préoccupations éthiques

Le projet de la Banca Etica s'inscrit dans un courant qui s'est surtout développé depuis le début des années 80, même si des cas expériences plus anciennes ne peuvent être identifiés [visant à donner un sens humain à l'utilisation de l'argent]. Des initiatives analogues à la

Banca Etica peuvent être observées un peu partout à travers le monde. Les modalités peuvent différer à quelques égards d'une expérience à l'autre en fonction du milieu, de la culture, de l'origine des promoteurs et du contexte qui a suscité le projet, mais elles ont toutes en commun les mêmes préoccupations : valoriser les activités qui améliorent la qualité de la vie en donnant accès au crédit à ceux qui ont des bonnes idées, des projets valables mais qui ne peuvent les réaliser parce qu'ils ne réussissent pas à entrer dans les schémas de financements conventionnels des institutions financières motivées exclusivement par la rentabilité économique.

Outre le cas italien, on trouve des exemples de banques éthiques dans plusieurs pays; mentionnons la Cooperative Bank en Angleterre, la Triodos Bank originaire de Hollande et qui détient des filiales en Belgique et en Angleterre via une collaboration avec la banque Mercury Provident, Ökobank et la GSL Gemeinschaftsbank « Banque communautaire de Bochum » fondée en 1974 et qui est la plus ancienne banque éthique contemporaine en Allemagne, la banque BAS en Suisse, la Société financière de la NEF et la Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais créée en 1997 avec l'appui du Crédit coopératif en France, la Merkur au Danemark, la South Shore Bank aux États-Unis et la Citizen's Bank au Japon sans oublier l'expérience pionnière en matière du microcrédit, la Graemen Bank au Bangladesh.

Cette liste n'est pas exhaustive, il y a d'autres expériences sur les quatre continents qui s'inscrivent dans la logique de l'intermédiation financière éthique, les exemples cités ici le sont uniquement à titre illustratif du développement et de la diffusion d'une tendance.

La structure de propriété des banques éthiques est variable, il s'agit parfois de coopératives (Banca Etica, Ökobank, NEF), d'autrefois d'OBNL ou de Fondations (Triodos Bank, GSL Banque communautaire de Bochum), mais aussi de sociétés anonymes à capital variable (banque BAS, Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais). Quelle que soit la forme de propriété, la grande majorité de ces entités organisationnelles ont en commun une caractéristique principale : les propriétaires sont des acteurs immédiatement et directement intéressés par la raison d'être et par les activités de l'entreprise.

Le caractère éthique se concrétise sous diverses formes allant, dans le cas le plus simple, d'une déclaration de principe à un ensemble complexe de mesures, dans la majorité des autres cas. Il peut s'agir d'une politique éthique guidant les activités financières de l'organisation comme c'est le cas de la Cooperative Bank propriété de la Cooperative Wholesale Society. Il semblerait que ce soit la première institution bancaire à se doter d'une politique éthique élaborée à la suite d'une enquête menée auprès des clients et par laquelle l'entreprise s'engage à ne pas investir dans des activités considérées comme moralement répréhensibles. Dans la majorité des cas, le caractère éthique est enchâssé dans les statuts et

est clairement explicité au niveau des objectifs poursuivis, des activités et de l'information, des secteurs d'interventions, de la collecte de l'épargne et de sa rémunération, des financements accordés, des taux d'intérêts chargés et des formes de garanties exigées.

Presque toutes ces banques se sont dotées d'un comité éthique dont le rôle est variable. Parfois de type consultatif, le comité éthique exerce alors une présence morale. Il peut aussi devenir un organe décisionnel et recevoir un mandat très directif comme à la Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais où il a la responsabilité de décider des orientations stratégiques et d'être le garant du respect des objectifs poursuivis par la Caisse.

INAISE

La grande majorité des banques éthiques sont membres de INAISE, l'International Association of Investors in the Social Economy qui est un réseau international d'investisseurs sociaux et environnementaux créé en 1989 par sept structures financières coopératives en Europe. INAISE veut favoriser les échanges entre financeurs liés à l'économie sociale et créer ainsi des conditions favorables à l'investissement dans des entreprises éthiques, écologiques, culturelles, et dans des sociétés créées à l'initiative des femmes ou de minorités ethniques. Le réseau d'INAISE se conçoit comme une force de propositions pour engager les épargnants et les banquiers à pratiquer une politique de prêt innovante, à faire progresser l'idée d'une transparence dans l'utilisation de l'argent et à œuvrer en vue d'une modification de la régulation bancaire afin que la collecte de l'épargne soit plus adaptée au développement de la petite entreprise et de l'économie sociale.

PAYS-BAS

*Triodos Bank*⁵⁴ - La création de la Triodos Bank néerlandaise date de 1980. Première banque en Europe se définissant comme différente, avec une forte vision de société, elle fait de la transparence de l'utilisation de l'argent un de ses axes fondamentaux. Autre aspect de sa philosophie : l'argent ne doit pas servir à des activités considérées comme négatives pour la collectivité, telles que l'industrie d'armement, les entreprises polluantes et l'énergie nucléaire. Les fondateurs de l'établissement bancaire sont d'origine anthroposophique. Aujourd'hui, la banque regroupe plus de 12 000 sociétaires, des particuliers, des associations et des entreprises. Les services proposés aux sociétaires sont des comptes courants, des comptes d'épargne et des comptes de dépôts. L'épargnant choisit, s'il le souhaite, d'affecter tout ou partie du revenu de son épargne à une association ou à une entreprise de son choix. Triodos est aujourd'hui un groupe financier avec une présence en Belgique et en Angleterre.

ALLEMAGNE

*L'Ökobank*⁵⁵ – Créée en 1988 sous l'impulsion du mouvement écologique et pacifiste allemand, ses premiers produits d'épargne et ses prêts ont été principalement orientés sur le secteur des énergies renouvelables. Aujourd'hui, l'établissement bancaire a élargi ses domaines d'intervention, notamment au secteur social. L'Ökobank regroupe 35 000 clients dont 24 000 sont coopérateurs de la banque. L'établissement bancaire propose tous les services classiques d'une banque : carnets de chèques, cartes de crédit, etc. On constate depuis trois ans une évolution des crédits en direction du secteur social, culturel et éducatif : soutien aux sans domicile fixe, aux projets de lutte contre la pauvreté et contre le sida, aide à la création de théâtres, d'écoles alternatives, etc.

*GLS Gemeinschaftsbank*⁵⁶ - La « Banque communautaire » de Bochum, créée en 1974, est la plus ancienne des banques éthiques contemporaines (comme Merkur, Banque Triodos, la NEFG, etc.). Elle regroupe un ensemble de 17 000 épargnants et membres et finance essentiellement des projets dans les domaines de l'éducation, l'agriculture biodynamique et les énergies renouvelables, avec un intérêt particulier pour les projets pionniers et exemplaires.

ROYAUME-UNI

⁵⁴ « Les Placements éthiques », *Alternatives-Économiques*, hors série Pratique no 3, 2^e édition 1999.

⁵⁵ Idem.

⁵⁶ Grange, Benoît et INAISE, *Banquiers du futur; les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe?* édition Charles Léopold Mayer, La librairie FPH, Paris 1998.

*Cooperative Bank*⁵⁷ - La Cooperative Bank a été fondée en 1872 sous forme de coopérative de prêts, elle est devenue peu à peu un instrument de soutien financier aux coopératives. Actuellement, elle compte un million et demi de clients, parmi lesquels de nombreuses coopératives. Elle dispose de 2 300 points d'accueil. Depuis 1992, elle s'est dotée d'une politique éthique, définie dans une charte élaborée à partir d'une enquête menée auprès de ses clients qui souhaitent lier l'éthique à la finance. Les principaux critères éthiques de la charte sont la défense des droits de l'homme, le commerce équitable et la lutte contre les industries d'armement. Les usagers se sentent également concernés par les questions environnementales (pollution, énergies renouvelables, etc.). Les investissements et les prêts de la Cooperative Bank sont essentiellement orientés et consentis à des coopératives et à des associations de bénévoles.

SUISSE

*La banque BAS*⁵⁸ - La banque alternative BAS a été fondée en 1990 par des organisations politiques et syndicales, des associations, des mouvements écologiques et des coopératives. Leur objectif : créer un établissement bancaire où la gestion de l'argent soit guidée par des principes éthiques de lutte contre les inégalités sociales et non par la recherche du profit. La BAS se veut porteuse d'une philosophie fondée sur les principes suivants : résolution solidaire des problèmes, égalité des droits entre les hommes et les femmes, satisfaction des besoins de base de chaque être humain, créativité et innovation. D'où un choix d'activité commerciale bâtie sur l'idée d'une solidarité entre les déposants et les emprunteurs. La banque BAS compte aujourd'hui 15 000 clients. Ses prêts sont essentiellement destinés aux entreprises écologiques, aux sociétés autogérées, à l'habitat alternatif et social, à la formation, à la culture, aux projets créés par des femmes, aux actions favorisant le développement du tiers-monde, etc.

FRANCE⁵⁹

Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais - La Caisse solidaire Nord-Pas-de-Calais est une société anonyme coopérative de crédit affiliée au Crédit coopératif. Créée en 1997 à l'initiative de vingt-huit groupements et associations actionnaires, elle propose aux particuliers et aux personnes morales des comptes d'épargne solidaire qui permettent l'octroi de prêts à des projets régionaux. Son capital est actuellement de 17 millions de FF. L'objectif de la Caisse solidaire est de collecter de l'épargne, au travers d'un compte à terme, pour favoriser l'émergence d'entreprises locales. Les secteurs concernés sont des

⁵⁷ « Les Placements éthiques », *Alternatives-Économiques*, hors série Pratique no 3, 2^e édition 1999.

⁵⁸ Idem.

⁵⁹ Idem.

très petites entreprises du bâtiment, de la restauration ou du textile, mais aussi des associations d'aide aux demandeurs d'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais. La Caisse veut aussi encourager le développement d'activités en milieu rural. Chaque porteur de projet doit être parrainé par un organisme de soutien de son choix. Le capital initial a été constitué par la région Nord-Pas-de-Calais, par le Crédit coopératif, par la Caisse des dépôts et consignations et par plus de vingt autres partenaires. Tous ont décidé d'abandonner leur rémunération. Un comité éthique, qui garantit le bon fonctionnement de la Caisse, est l'émanation de ces premiers apporteurs. Depuis, plus d'une centaine d'actionnaires sont venus compléter le capital.

*Société financière de la NEF*⁶⁰ - Créée en 1987, la Société financière de la NEF (Nouvelle économie fraternelle) est un organisme financier coopératif qui intervient sur toute la France. Agréée par la Banque de France, elle collecte l'épargne militante et s'attache à financer, sous forme de prêts, des entreprises en création ou en développement présentant une démarche ou une vocation sociale incontestable et négligées par les réseaux bancaires classiques.

DANEMARK

*Merkur*⁶¹ – La banque Merkur a été fondée en 1982 suite aux difficultés d'une boulangerie organique abandonnée par les banques classiques. Techniquement, Merkur ressemble à une banque classique, mais sa politique de prêt la rend totalement différente : Merkur ne prête qu'à des personnes ou entreprises poursuivant des objectifs sociaux, alternatifs ou environnementaux. Elle a permis à de nombreuses entreprises écologiques n'ayant pas accès aux banques classiques de développer des activités à intensité élevée de main-d'oeuvre. Enfin, Merkur constitue une organisation ressource par sa connaissance du secteur et par les services qu'elle peut offrir.

⁶⁰ Grange, Benoît et INAISE, *Banquiers du futur : Les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe*, édition Charles Léopold Mayer, La librairie FPH, Paris 1998.

⁶¹ Idem.

JAPON

*Citizen's Bank*⁶² - La Citizen's Bank a comme objectif d'aider les entrepreneurs japonais en leur enseignant comment rendre leurs entreprises viables et en leur garantissant des prêts. Elle offre des prêts collatéraux sans charge à ceux qui ne peuvent obtenir du crédit des banques commerciales parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'emprunt. Le financement est accordé par une banque partenaire et la Citizen's Bank garantit 50 % de la somme empruntée. La Citizen's Bank a été fondée en avril 1989. Elle est le résultat d'un programme conjoint entre une organisation civique « Press Alternative Co. Ltd. et une Credit Union, la « Tokyo, Yamaguchi, Osaka city and Yamagata ». La Citizen's Bank ne possède pas de capital propre, ni d'actifs propres. Citizen's Bank est uniquement un nom de commerce enregistré, aucune entreprise ou compagnie comme telle n'existe sous un tel nom. En pratique, un contrat est signé entre la WWB du Japon (Women's World Banking) et une banque commerciale établie dont le programme spécifique de prêt est appelé Citizen's Bank. La banque commerciale finance les entrepreneurs et la WWB du Japon fournit l'encadrement et la garantie pour la moitié du prêt. Les domaines d'interventions sont l'environnement, le bien-être social, l'agriculture, l'autonomie des femmes, la culture et l'éducation.

5. L'avenir des banques éthiques

Nous reproduisons ici un extrait de la conclusion de l'étude sur les banques éthiques en Europe menée par M. Alsina Oriol et Roger Sunyer pour le compte de la Fondation, Jaume Bofill⁶³. Le point de vue des auteurs de cette recherche constitue une évaluation des possibilités de développement d'une approche différente de l'utilisation de l'épargne. Ces propos visent le contexte de l'Espagne mais ils revêtent un certain caractère d'universalité qui dans une certaine mesure, peut aussi s'appliquer à la situation du Québec.

La grande variété d'expériences éthiques qui existent actuellement en Europe démontrent que penser aux finances comme un instrument de changement possible a cessé d'être une utopie. Peut-être sommes-nous arrivés au moment d'utiliser l'énorme potentiel des finances d'une manière positive, plutôt que de les questionner tout simplement. On ne peut plus parler d'une tendance ou d'une mode. Nous sommes devant une solide réalité qui chaque jour nous démontre, avec des résultats tangibles, que c'est possible de faire des

⁶² Citizen's Bank : <http://www.p-alt.co.ip/english/wwb-e.html>

⁶³ La traduction en français du texte original en langue catalane a été effectuée par Georges Laferrière, professeur, UQAM.

transactions financières et de compétitionner avec les autres entreprises, selon une nouvelle logique.

Cette logique est basée sur une série de propositions dont, il y a quelques années à peine, on n'aurait jamais pensé qu'elles puissent devenir des comportements possibles pour une entité financière. En premier lieu, la responsabilité croissante sur les propres épargnes fait qu'on peut abandonner l'idée de les céder, les yeux fermés, à l'entité chargée de les gérer. La possibilité d'exercer ce droit légitime, de décider comment on doit investir notre argent, doit cependant être accompagné de transparence. C'est une question complexe en apparence quand nous parlons d'institutions bancaires à cause des règles de confidentialité suivies par les banques.

Les expériences, comme celles de la Banque Triodos, démontrent cependant l'existence de mécanismes qui, sans compromettre la confidentialité des clients, permettent aux institutions d'offrir des garanties à leurs clients. Cette transparence a une valeur ajoutée quand elle génère un sentiment d'implication des clients avec l'institution qui ne suppose pas seulement une démocratisation effective des entreprises mais constitue une des clefs du bon fonctionnement financier des banques éthiques. L'idée que les deux parties, qui interviennent dans la concession d'un crédit, travaillent ensemble assure un usage rationnel du crédit et produit des taux de rendement plus élevés que ceux réalisés par les banques traditionnelles.

Au niveau individuel, la finalité des investisseurs est de maintenir une cohérence avec leurs principes éthiques. Au niveau macro-économique cependant, une généralisation de la banque éthique pourrait avoir des effets pervers en dirigeant le surplus financier vers les domaines d'activités qui seraient éthiquement mal considérés. Pour arriver à cela, il faut que les banques éthiques absorbent un volume significatif de l'épargne total. Et, le moyen pour réaliser cette absorption passe par l'idée que les institutions d'investissements éthiques offrent, en plus du compromis éthique, une rentabilité acceptable. La solidité des banques, comme par exemple, la Cooperative Bank, fait penser que l'acceptation d'une bonne combinaison entre la rentabilité éthique et la rentabilité financière pourrait finir par être une des distinctions fondamentales entre les entreprises du 20^e siècle et celles du 21^e.

Les indices sont de plus en plus nombreux à l'effet que la banque traditionnelle est en train de prendre note de certaines des questions formulées et des façons de faire des banques éthiques.

Certes, il existe un danger de profiter du « discours de l'éthique » derrière une stratégie masquée de marketing, mais, il est certain, par ailleurs, que la meilleure façon d'éviter un mauvais usage de l'éthique est de s'impliquer directement.

Il est aussi certain que dans des pays comme le nôtre, où les expériences d'investissement éthique sont encore dans une phase embryonnaire, il reste encore beaucoup à faire. À cet égard, quelques éléments indispensables seront :

- la reconnaissance : sans la reconnaissance on ne peut avoir la durabilité. Les pouvoirs publics, les associations, les organismes d'aide pour la création d'entreprises doivent reconnaître et appuyer l'initiative pour que cela soit viable;
- le partenariat : à part la reconnaissance et l'appui des différents acteurs de la société civile, il faut établir des partenariats concertés avec les acteurs qui pourront apporter des nouveaux éléments, un grand support technique et une autre vision stratégique pour l'initiative;
- la recherche d'une échelle adéquate : les caisses d'épargne ont toujours initié leurs activités au niveau local, mais leur croissance leur a donné un bilan qui leur a permis de s'agrandir et de s'étendre, perdant ainsi leur spécificité et leur enracinement régional. Pour continuer d'être solidaire, la banque éthique doit s'enraciner dans un contexte culturel, économique et social particulier, de telle manière que les épargnants sentent qu'ils contribuent à l'amélioration de leur propre cadre de vie ;
- être ambitieux, il faut regarder bien haut ou très loin; être utopique et innovateur. Ce sont les projets ambitieux qui attireront l'attention de la société civile et qui lui donneront la crédibilité nécessaire pour sa mise en marché;
- la diversité : il faut beaucoup de moyens d'interventions (urbains, ruraux, associatifs, etc.) mais il est également nécessaire d'avoir une vision transversale et intégrée que le partage de la volonté donne. Par exemple, tenter de faire ressurgir le sens éthique de l'économie;
- la mobilisation d'acteurs de haut niveau : il faut sensibiliser et mobiliser les acteurs de tous les domaines : politiques, économiques, culturels, religieux, sportifs, etc.

Porter un projet innovateur et vouloir le développer à contre courant n'est certes pas chose facile. Cependant, et c'est ce que nous avons tenté d'illustrer dans ce dossier, lorsqu'une réelle volonté existe, les initiatives finissent par se développer avec succès dans des contextes très divers en s'exprimant sous forme d'instruments financiers très variés.

Bibliographie

ALSINA, Oriol, Roger SUNYER, *Informe sobre la Banca Etica a Europa*, Grup de Fundacions, Barcelone, novembre 1998.

Altreconomia, la rivista dell'economia solidale, Supplémento spéciale gunio 1998, ed. Cooperativa S.P.E.S. Padoue.

Association des banquiers canadiens, <http://www.cba.ca/>, consulté le 12 mai 1999.

Banca Etica l'interesse di tutti, la proposta della banca non profit », Supplemento al no 5 d'*Altrafinanza*, editioni Cooperativa Ctm-Mag Padoue, juillet 1994.

Banque de Montréal, <http://www.bmo.com/>, consulté le 12 mai 1999.

Banque Royale, <http://www.royalbank.com/actiondirect/>, consulté le 12 mai 1999.

BÉLANGER, Jean-Pierre et Gilles Desrosiers, « La consolidation et le développement des organismes communautaires : un élément de solution à la pauvreté », *Service social*, 44, no 3, 1995, pp. 145-164.

BICCIATO, Francesco, « Un nouveau modèle de finance locale, la coopération entre la Banca Etica et les autorités locales », communication, colloque INAISE, Roubaix juin 1999.

CANNER, Glen, Wayne PASSMORE, « The Community Reinvestment Act and the profitability of Mortgage – Oriented Banks », *Federal Reserve Board*, March 3 1997, 31 p.

Chantier de l'économie et de l'emploi, *Osons la solidarité!*, Rapport du Groupe de travail sur l'économie sociale, octobre 1996, 64 p.

Chantier de l'économie sociale, Plan de travail, Montréal, 27 mai 1996, 11 p.

Coalition canadienne pour le réinvestissement communautaire, <http://www.cancrc.org/>, consulté le 12 mai 1999.

CONACHER, Duff and Murray MACADAM, « Community Reinvestment : a citizen campaign takes on the Banks », *Briarpatch*, vol. 27(6), juillet/août 1998, pp. 9-10.

CONSTANTINEAU, Bruce, « As community bank's accounts surge, deposit lag », *The Vancouver Sun*, 3 septembre 1997, p. D1.

CONSTANTINEAU, Bruce, « Four Corners granted cash », *The Vancouver Sun*, 29 avril 1998, p. D4.

CONSTANTINEAU, Bruce, « Move aside, ex-Four Corners GM tells Green », *The Vancouver Sun*, 31 octobre 1997, p. E1.

COURVILLE, Léon, « *Les Canadiens, les services financiers et la réforme réglementaire* », 6 pages. Discours du 11/02/99 sur site Internet de l'Association des banquiers canadiens.

CSN, Site Web de FONDATION, <http://www.csn.qc.ca/Fondation/FndMission.html>

DE BILLY, Pierre, « L'économie sociale : Une économie tournée vers la communauté », *Ma Caisse*, vol. 34, no 1, janvier-février 1997, pp. 20-21.

DE WASSEIG, Michel, « La finance solidaire comme instrument d'insertion sociale », communication, colloque INAISE, Roubaix, juin 1999. CREDAL est une coopérative de crédit alternatif et une agence conseil en économie sociale.

En ligne « <http://www.apec.gov.bc.ca> », consulté le 12 mai 1999.

GIROUX, André, « Fonds de pension : Des caisses difficiles à socialiser », *Recto-Verso*, janvier-février 1999, pp. 30-31.

Gouvernement du Canada, *Les services bancaires et les pauvres : Parler, ça ne coûte pas cher*, Rapport du Conseil national du bien-être social, été 1998, 69 p.

GRANGE, Benoît et INAISE, *Banquiers du futur : Les nouveaux instruments financiers de l'économie sociale en Europe*, Eds. Charles Léopold Mayer, 1998, 141 p.

INAISE et UKSIF, *Investir dans l'économie sociale : Financement et accompagnement des entreprises*, Rapport synthèse, Birmingham, 22-23 mai 1995, 90 p.

Institut de formation en développement économique communautaire (IFDEC), *L'économie sociale au Québec : cadre théorique, historique, réalités et défis*, Montréal 1997, 80 p.

LEBOSSÉ, Joël, *Micro-finance et développement local*, OCDE et IFDEC, 1997, 139 p.

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ), site Internet : <http://www.fondsftq.com/Internet.nsf/>

LEMIEUX, Diane, VAILLANCOURT, Yves, *L'économie sociale et la transformation du réseau des services sociaux et de santé : Définition, état de la situation et enjeux*, Notes pour la conférence d'ouverture au colloque NPS du 13 mars 1997 (version du 12 mars 1997), 31 p.

LÉVESQUE, Benoît, MENDELL, Margie, VAN KEMENADE, Solange, *Profil socio-économique des Fonds de développement local et régional au Québec*, BFDR(Q), mai 1997, 51 p.

LÉVESQUE, Benoît, « Pour une économie sociale et solidaire », *Le Soleil*, mercredi, 29 avril 1998, B 11.

LITTLEMORE, Richard, « Poor man's banker », *BC Business Magazine*, vol. 25 (9), September 1997, pp. 30-31.

MCKINSEY & COMPANY, « Programma di attività della Banca Etica », pp. 13-15, avril 1995, Padoue.

NEAMTAN, Nancy, *Les enjeux de l'économie sociale : engagements et interventions attendus du Gouvernement*, Montréal, 9 août 1996, 11 p.

PIERRET, Dorothée, « Notes sur la Banca Etica: La première banque éthique italienne », Padoue, février 1999, site Internet de la Banca Etica : <http://www.bancaetica.com/>, consulté le 20 mai 1999.

Rapport du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadiens, *Changement, défis et possibilités*, septembre 1998, 292 p.

Réseau d'investissement social du Québec, *Un fonds pour l'entreprise d'économie sociale*, 2 p.

SCHLÜTER, Rainer, Nouveaux besoins, nouveaux champs de la coopération - Rapport introductif, Confédération européenne des Coopératives de Production et de travail associé, des Coopératives sociales et des Entreprises participatives (CECOP), 47 p.

Secrétariat du Sommet sur l'économie et l'emploi, *Sources de financement pour les entreprises de l'économie sociale*, octobre 1998, 12 p.

Statistique Canada, [http://www. Statcan.ca/](http://www.Statcan.ca/), consulté le 12 mai 1999.

The Canadian Community Investment Web Site,
<http://www.web.net/~invest/papers/micro.html>, consulté le 22 mai 1999.

The Canadian Ethical Investment Web Site, <http://www.web.net/~ellmen/>, consulté le 22 mai 1999.

VanCity Community Foundation, *Better credit access for our community*, Newsletter, Spring 1999.

Annexes

Instruments de l'économie sociale au Québec

- Développement des entreprises d'économie sociale
- Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail
- Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) - volet financement
- Investissement Québec (SDI)
- Fonds local d'investissement
- Société d'aide au développement des collectivités
- Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) - volet accompagnement

Développement des entreprises d'économie sociale

Nature	Il s'agit d'un budget total de 17 M\$, réparti entre les CLD du Québec et destiné à supporter le développement de l'économie sociale
Objectif	Soutenir la réalisation de projets créateurs d'emplois dans les entreprises d'économie sociale
Formes d'intervention	- Subventions
Exigences	- Plan d'affaires - Finalité sociale - Projets concordants avec les orientations du milieu
Intervention type	- Déterminée par chacun des Centres locaux de développement
Mécanismes de décision	- Décisions par les Centres locaux de développement (CLD)
Adresses	S'adresser au Centre local de développement de la région

Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail

Nature	Le Fonds de lutte contre la pauvreté s'adresse entre autres aux entreprises d'économie sociale
Objectif	Insertion en emplois pour les personnes démunies
Formes d'intervention	- Subventions
Exigences	- Pour les projets de création d'emplois : - emplois nouveaux - emplois rémunérés au taux du marché
Intervention type	- Déterminée par chacune des régions en fonction des orientations du Fonds
Mécanismes de décision	- Responsabilité du programme confiée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité - Décisions prises dans chacune des régions par les comités d'adoption des projets formés de représentants gouvernementaux et du milieu communautaire
Adresses	S'adresser au bureau du ministère de l'Emploi et de la Solidarité de la région

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) - volet financement

Nature	Fonds privé constitué à partir des contributions des grandes entreprises actives au Québec
Objectif	Financement d'entreprises d'économie sociale
Formes d'intervention	- Capital, prêts, garanties de prêts - Rendement comparable aux meilleures conditions du marché - Horizon de remboursement de 10 ans - Modalités de remboursement et de rémunération adaptées aux situations
Exigences	- Plan d'affaires - Capacité de remboursement - Participation d'autres partenaires financiers - Encrage dans le milieu
Intervention type	- Maximum 20 % d'un projet - Maximum de 50 000 \$ par projet
Mécanismes de décision	- Partenaires régionaux (à déterminer) pour travailler au développement des projets - Partenaires financiers pour faire les analyses financières et s'impliquer dans les projets - Décisions du Conseil d'administration du Fonds
Adresse	C. P. 36 succursale Desjardins Montréal, Québec H5B 1B2 Téléphone : 514-281-2355 - Télécopieur : 514-288-0755 Courriel : risq@cam.org

Investissement Québec (SDI)

Nature	Société d'État qui administre deux programmes destinés spécifiquement aux entreprises coopératives et aux OBNL
Objectif	Favoriser la participation accrue de la population à l'activité économique, le développement économique des régions ainsi que la création d'emplois dans ces régions
Formes d'intervention	- Principalement des garanties de prêts - Rendement comparable aux conditions du marché - Horizon de remboursement de 10 ans - Modalités de remboursement et de rémunération souples et adaptées aux situations
Exigences	- Plan d'affaires - Capacité de remboursement - Structure de financement adéquate - Partage de risque avec les institutions financières
Intervention type	- Maximum 75 % d'un projet - Garantie maximale de 90 % de la perte nette d'une institution financière
Mécanismes de décision	- Une vice-présidence spécialisée dans le financement des coopératives et des OSBL - Présence en région - Analyse financière faite par le personnel de la Société - Décisions prises par la SDI jusqu'à 5 M\$ et par le gouvernement au-delà de ce montant
Adresses	<i>Siège social</i> : 1200, Route de l'Église, Bureau 500 Sainte-Foy, Québec G1V 5A3 Téléphone : 418-643-5172 - Télécopieur : 418-643-8514 <i>Bureaux régionaux</i> : Montréal : 514-873-4375 - Jonquière : 418-695-7865 - Rimouski : 418-727-3582

Fonds local d'investissement

Nature	Il s'agit de Fonds confiés aux Centres locaux de développement et destinés à supporter le démarrage ou l'expansion des entreprises (incluant les entreprises d'économie sociale)
Objectif	Soutenir la réalisation de projets créateurs d'emplois dans les entreprises
Formes d'intervention	- Prêts, prêts participatifs, garantie de prêt, etc.
Exigences	- Plan d'affaires - Projets concordants avec les orientations du milieu
Intervention type	- Déterminée par chacun des Centres locaux de développement
Mécanismes de décision	- Décisions par les Centres locaux de développement (CLD)
Adresses	- S'adresser au Centre local de développement de la région

Société d'aide au développement des collectivités

Nature	Mises sur pied en vertu d'un programme fédéral, les SADC sont des organismes qui interviennent sur une base locale (MRC)
Objectifs	Stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son avenir en supportant la création et le développement des entreprises par des services techniques et financiers
Formes d'intervention	- Principalement des prêts et de l'accompagnement - Rendement comparable aux conditions du marché - Horizon de remboursement de 10 ans - Modalités de remboursement et de rémunération souples - Support technique aux promoteurs de projets d'entreprises - Encadrement de suivi des entreprises aidées
Exigences	- Plan d'affaires - Création ou maintien d'emplois - Potentiel intéressant et viabilité raisonnable sur le plan financier et social
Intervention type	- Chacune des SADC détermine ses propres politiques d'investissement en fonction de la planification stratégique adoptée par la collectivité - Maximum de 75 000 \$ - Suivi de l'entreprise pendant la durée de l'intervention - Possibilité de remboursement en tout temps, sans pénalité
Mécanismes de décision	- Conseil d'administration formé de représentants de la collectivité - Analyse des projets et décision au niveau local
Adresses	Réseau des SADC : 1001, Route de l'Église, bureau 501 Sainte-Foy, Québec, G1V 3V7 Téléphone : 418-658-1530 - Télécopieur : 418-658-9900 Site Internet : www.reseau-sadc.qc.ca 55 SADC au Québec (Vérifier dans chaque région)

Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) - volet accompagnement

<i>Nature</i>	Fonds privé constitué à partir de contributions des grandes entreprises actives au Québec et d'une contribution équivalente du gouvernement du Québec
<i>Objectifs</i>	- Fournir du support technique nécessaire au développement des entreprises d'économie sociale - Développer des outils de gestion destinés aux gestionnaires d'entreprises d'économie sociale
<i>Formes d'intervention</i>	- Achat de services professionnels - Financement d'activités de formation
<i>Exigences</i>	- Services dispensés par des organismes reconnus - Encrage dans le milieu
<i>Intervention type</i>	- Généralement de l'ordre de 5 000 \$ par projet
<i>Mécanismes de décision</i>	- Partenaires régionaux (à déterminer) pour identifier les projets et reconnaître les organismes susceptibles de dispenser les services - Décisions du Conseil d'administration du Fonds
<i>Adresse</i>	C.P. 36 succursale Desjardins Montréal, Québec, H5B 1B2 Téléphone : 514-281-2355 - Télécopieur : 514-288-0755 Courriel : risq@cam.org